

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2008

PRESENTS : M. PERRAUD, maire, M. TACHDJIAN, Mme COLLET, M. VERDET, Mme REGLAIN, M. HARMEL, Mme HUGON, M. MATZ, Mme GUIGNOT, Mme CHAPELU, Mme VOLAN-BURRET (jusqu'à 20 heures, avant la question n° 7b), M. TARTARAT-CHAPITRE, Mme BEVAND, M. SIBOIS, Mme LEVILLAIN (jusqu'à 20 h 30 avant la question n° 11), M. GUYENNET, M. PRUNEVILLE, Mme GAMBA, M. BURGOS, M. ASSUNCAO, Mme BOURDILLON, M. DUPONT, M. TAVEL, Mme SANDOZ, Mme FERRI, M. JAÏDAN, Mme ACCIARI et Mme CHEVAUCHET ;

EXCUSES : M. GUICHON (pouvoir à M. PERRAUD), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à M. ASSUNCAO), Mme DESSOLIN (pouvoir à Mme REGLAIN), Mme BASTIEN (pouvoir à Mme BOURDILLON), Mme MASCIOTRA (pouvoir à Mme COLLET), M. ODOBET (pouvoir à Mme ACCIARI), M. MOREL (pouvoir à M. JAÏDAN).

Mme VOLAN-BURRET (à partir de la question n° 7b : pouvoir à M. TACHDJIAN), Mme LEVILLAIN (à partir de la question n° 11 : pouvoir à Mme CHAPELU).

Les procès-verbaux des réunions des 13 et 19 novembre sont adoptés sans observation.

Madame SANDOZ Denise est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de Monsieur PERRAUD, maire.

Carnet du Maire :

A l'ordre des décès :

- Madame Georgette Yvonne Morin, grand-mère de notre collègue Jean Marc Morel, décédée le 18 novembre dernier à la Maison de retraite « Le tournant des saisons » à Oyonnax.
- Madame Hélène Subtil, décédée le 13 décembre dans sa 91ème année, maman de notre collègue et ancien Maire d'Oyonnax, Robert Subtil, dont il faut souligner qu'elle était médaillée d'or de la Famille Française.

Nous présentons aux familles, tout notre soutien dans ces moments difficiles.

A l'ordre des manifestations et réception:

- Mardi 16 décembre à 18h30 au club house de rugby : Remise de médailles aux sportifs de l'année ;
- Jeudi 18 décembre à 17 heures : rendez-vous au Cabinet de Mme la ministre de la Santé, de la jeunesse et des Sports à Paris pour le dossier du Centre Hospitalier du Haut Bugey ;
- Vendredi 19 décembre à 10 heures : rendez-vous au Cabinet de Mme la Ministre de la Culture à Paris pour le dossier de la Vapeur ;
- Samedi 20 décembre :
 - 14 heures : Un geste symbolique pour les enfants hospitalisés ou j'accompagnerai le Père Noël en pédiatrie, pour gâter les enfants malades.
 - 17 heures animation musicale de harpe à la maison de retraite
 - 18 heures feu d'artifices à la Maison de retraite, tiré du pont du chemin de fer, spécialement pour nos anciens ;
 - 20 heures : feu d'artifices au Centre Hospitalier du Haut Bugey pour apporter un peu de scintillement à tous les malades retenus à l'hôpital au lieu de vivre un Noël complice en famille.
 - Dimanche 21 décembre : à 17 heures à l'église St-léger : concert de Noël par les enfants des écoles, le chœur d'enfants du conservatoire, ainsi que des musiciens et professeurs du Conservatoire.
 - Différentes animations sous le kiosque avant Noël :
- lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 décembre : un clown sculpteur de ballons le matin, des animations musicales ou lectures de contes l'après-midi, puis le Père Noël de 16 à 18h30.
- Samedi 3 janvier : sculptures sur glace à la patinoire.
- Jeudi 8 janvier : présentation des vœux au Maire à 18 heures à la salle de réception de l'hôtel de ville ;
- Le vendredi 16 janvier, à 18 h 30 : vernissage de l'exposition « l'art de jouer »
- Le vendredi 30 janvier à 17 heures : Inauguration avec Monsieur le Sous Préfet, Monsieur l'inspecteur de l'académie de l'Ain et tout le Conseil municipal de la circonscription d'éducation nationale primaire, 22 rue Brillat Savarin.

- **A l'ordre des arrivées et des départs :**

- **Monsieur Frédéric GERMAN, nouveau directeur des ressources humaines, qui occupait les fonctions de DRH adjoint à la Communauté de communes Faucigny-Glières et à la ville de Bonneville.** Nous lui souhaitons la bienvenue à Oyonnax. Mme Mercier l'épaulera dans ses fonctions jusqu'à son départ en retraite programmé au premier semestre 2009.
- **Melle Aurélie AMRANI, technicien supérieur aux Services techniques qui a obtenu un rapprochement marital à Nanterre.** Nous lui souhaitons bon courage et lui adressons nos vifs remerciements pour son travail.

- **Le calendrier de l'assemblée :**

- le Prochain Conseil Municipal se déroulera le 9 février à 18h15.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

SICMA SAS, pour un contrat de maintenance et de garantie de la Peugeot 308 Premium, à partir du 30 septembre 2008 pour une durée de 60 mois.

Montant HT.....1 869.57 €

LES MUSEES DES TECHNIQUES ET CULTURES COMTOISES, pour une convention de partenariat pour le guide Circuits groupes – saison 2009 – entre le musée du Peigne et de la Plasturgie de la Ville d'Oyonnax et les musées des techniques et cultures comtoises.

Montant net.....600.00 €

CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELUS, pour une action de formation au profit de Madame Mylène FERRI sur le thème « La réforme nécessaire de la fiscalité locale », le 18 octobre 2008.

Montant HT.....261.71 €

CENTRE D'INFORMATION, DE DOCUMENTATION, D'ETUDE ET DE FORMATION DES ELUS, pour une action de formation au profit de Madame Mylène FERRI sur le thème « Synthèse des débats et réflexions des ateliers », le 19 octobre 2008.

Montant HT.....261.71 €

GRETA VAL BUGHEY LEMAN, pour une action de formation au profit de Monsieur BEAUDAERT pour le recyclage HO BO 80 OX PRP 7166, le 22 octobre 2008.

Montant net.....130.00 €

L'ARBRE CANAPAS, pour une représentation du spectacle « Derrière les bruissons », les 25, 26, 27 et 28 novembre et les 1^{er} et 2 décembre 2008, au centre culturel Aragon.

Montant du spectacle HT.....9 000.00 €

Frais de transport HT.....449.40 €

Soit un montant total HT de 9 449.40 €

La Ville prendra à sa charge les frais de repas des artistes soit 3 repas le midi à compter du 24 novembre (jour du montage), et les jours de représentations.

LA FONDATION CHARLES DE GAULLE, pour la location d'une exposition intitulée « Charles de Gaulle », qui se tiendra du 7 au 14 novembre 2008 à la Mairie d'Oyonnax.

Montant de la location TTC.....300.00 €

La Ville prendra à sa charge l'édition et l'envoi des cartons d'invitation, le transport aller et retour de l'exposition et l'assurance de l'exposition pendant toute la durée de la manifestation

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN DYNACITE, pour la location d'un logement sis 6 rue Sully à Oyonnax par la Ville, à partir du 1^{er} septembre 2008 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Montant mensuel net du loyer.....286.05 €

Montant mensuel des charges diverses.....54.94 €

Montant mensuel des charges de chauffage.....143.28 €

Le montant du loyer est révisable chaque année le 1^{er} juillet en fonction de l'indice de référence des loyers ou de tout autre indice qui lui serait substitué par la législation.

LA COMPAGNIE VENT D'ETOILES, pour la représentation du spectacle « Les Précieuses », le 13 décembre 2008 à l'occasion de la fête de l'hiver.

Montant du spectacle TTC (frais de déplacements inclus).....1 613.73 €

La Ville prendra à sa charge les repas du 13 décembre à midi des deux artistes de la compagnie ainsi que leur hébergement du 12 décembre au soir en chambre twin avec repas du soir et petit déjeuner.

L'ASSOCIATION JAPANIME PLANET, pour une mise à disposition de différents intervenants pour une table ronde généraliste autour de la culture Manga animée par Maximin GOURCY, le 17 octobre 2008 à la médiathèque d'Oyonnax.

Montant net.....300.00 €

La Ville prendra à sa charge les frais de transport des intervenants.

L'ASSOCIATION LA COMETE, pour une représentation du spectacle « L'Oral et Hardi », le 14 janvier 2009 au Centre Culturel Aragon.

Montant HT du spectacle.....4 000.00 €

La Ville prendra à sa charge les défraiements pour 2 personnes, l'hébergement pour 2 personnes du 13 janvier soir au 15 janvier matin et les voyages de 2 personnes Paris / Oyonnax Aller / Retour.

LMD PRODUCTIONS, pour une représentation du spectacle « Eko Du Oud », les 24 et 25 février 2009 au centre Culturel Aragon.

Montant HT du spectacle.....4 800.00 €

La Ville prendra à sa charge l'accueil des artistes à leur arrivée et leurs déplacements sur place jusqu'à leur départ, les frais de transport (3 Allers / Retours Paris / Bourg en Bresse en 1^{ière} Classe), 3 nuits d'hôtel ainsi que 12 défraiements repas au tarif SYNDEAC en vigueur à la date du concert.

ASSOCIATION ALTEC, pour un contrat de co-réalisation afin d'installer une synergie autour de la programmation d'un spectacle vivant au mois de décembre 2008 sur le thème de la culture scientifique dans le but de répondre à un objectif commun : le développement d'actions pour l'accès au Centre Culturel Aragon, à la culture et au spectacle vivant pour le plus grand nombre.

ASSOCIATION TOMBES DU CIEL, pour la représentation du spectacle « La recette de l'univers », le 19 décembre 2008 au Centre Culturel Aragon dans le cadre du contrat de co-réalisation désigné ci-dessus.

Cachet net du spectacle.....1 620.00 €
 Frais de repas.....98.40 €
 Frais de transport.....219.50 €
 Frais d'hébergement.....176.10 €
 Soit un montant total net de 2 114.00 €

SAS ACHILLE TONIC PRODUCTIONS, pour une représentation du spectacle « Les caméléons d'Achille », le 5 décembre 2008 au Centre Culturel Aragon.

Montant HT de spectacle.....9 000.00 €
 Frais de transport HT du matériel.....1 500.00 €
 Soit un montant total HT de 10 500.00 €

La Ville prendra à sa charge les frais de déplacement des artistes, les frais d'hébergement et les défraiements repas.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN DYNACITE, pour la location d'un garage Ilot Paul Bert à Oyonnax par la Ville, à partir du 1^{er} novembre 2008 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Montant mensuel net du loyer.....41.26 €
 Montant mensuel des charges4.01 €

Le montant du loyer est révisable.

MONSIEUR OLIVIER MARET, pour l'animation d'un café philosophique « Mourir ce n'est rien, mais vieillir », en lien avec le spectacle « A la porte », le 30 octobre 2008 au Centre Culturel Aragon.

Montant net.....80.00 €

La Ville prendra à sa charge les frais de transport de l'artiste sur présentation de factures.

LOGITUB SOLUTIONS, pour une action de formation sur site à l'utilisation du logiciel de gestion de l'Etat civil SIECLE V4, du 7 au 9 octobre 2008.

Montant net.....2 943.00 €

MADAME ALEXANDRA MARTINEZ, pour la présentation et l'animation du film « Quai des Orfèvres », le 3 novembre 2008 au Centre Culturel Aragon.

Montant net.....80.00 €

La Ville prendra à sa charge les frais de déplacement de l'artiste sur présentation de justificatifs.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN DYNACITE, pour la location d'un garage à Oyonnax par la Ville, à partir du 1^{er} novembre 2008 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Montant mensuel net du loyer.....41.26 €
 Montant mensuel des charges4.01 €

Le montant du loyer est révisable.

S.E.M THEATRE DE SURESNES JEAN VILAR, pour la représentation du spectacle « Souingue !Souingue ! », le 25 mars 2009 au Centre Culturel Aragon.

Montant HT du spectacle.....12 225.70 €
 Dont Frais de transport HT du décor.....963.10 €
 Défraiements HT.....1 062.60 €
 Voyages HT.....1 200.00 €

ASSOCIATION LES WITCHES, pour une intervention de Monsieur Freddy EICHELBERGER, claveniste et organiste, pour une master Class sur l'improvisation au XVIIIème, le 13 décembre 2008 au centre Culturel Aragon.

Montant net.....450.00 €

Incluant les frais de déplacement et défraiements repas.

COMPANYA D'ESPECTACLES LA TAL, pour une représentation du spectacle « Le Carillo », le 13 décembre 2008 à l'occasion de la fête de l'hiver.

Montant TTC du spectacle (frais de déplacement inclus).....4 431.00 €

La Ville prendra à sa charge les repas du 13 décembre à midi des quatre artistes de la compagnie ainsi que leur hébergement des 12 et 13 décembre au soir en chambre twin avec repas du soir et petit déjeuner.

C.R.E.P.S DE MACON, pour une action de formation au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître nageur au profit de Maryline ROY et Bruno POLI pour une durée totale de 24 heures, les 17, 18 et 19 novembre 2008.

Montant net.....333.60 €

GRETA VAL BUGHEY LEMAN, pour une formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail au profit de Monsieur Philippe VUILLET, d'une durée de 14 heures, les 15 et 16 décembre 2008.

Montant net.....300.00 €

GRETA VAL BUGHEY LEMAN, pour une formation de recyclage de Sauveteur Secouriste du Travail au profit de Monsieur Daniel ROUX DOMINGET, d'une durée de 4 heures, le 14 novembre 2008

Montant net.....90.00 €

TRIO KETSA, pour un concert dans le hall du Centre Culturel Aragon, le 10 décembre 2008.

Montant du cachet net total.....525.00 €

Dont 350.00 € versés à M.Mamisolofo Rakotonanahary et 175.00 € pour Mlles Florence Rousset et Yolène Mourier.

La Ville prendra à sa charge les frais de déplacement, les repas de midi du prestataire et de son chauffeur ainsi que les frais de péage sur production de tickets.

L'ASSOCIATION JAPANIME PLANET, pour la projection de 3 séances dans le cadre de l'organisation d'un évènement centré sur la culture Manga à la médiathèque d'Oyonnax, les 14, 18 et 21 octobre 2008.

Montant net.....450.00 €

Soit 150.00 € par évènement.

La Ville prendra à sa charge les frais de livraison éventuels des matériels audiovisuels fournis par l'association pour les besoins de l'évènement.

LE COMITE DES FETES DE VEYZIAT, pour l'achat de places de cinéma pour les fêtes de fin d'année, dont la durée de validité est limitée du 20 décembre 2008 au 11 janvier 2009.

Tarif de la place.....3.50 €

L'ASSOCIATION L'EOLIENNE, pour deux représentations du spectacle « Marie-Louise », le 5 mai 2009 au Centre Culturel Aragon.

Montant du spectacle HT.....	6 900.00 €
Frais d'hébergement et de restauration HT.....	475.60 €
Frais de transport HT des décors et techniciens.....	738.00 €
Frais de transport HT des artistes.....	808.00 €
Frais de port des affiches.....	15.00 €

Soit un montant total HT de 8 936.60 €

MONSIEUR LAURENT CHOUKROUN, pour un stage « Accompagnement Danse », le 15 novembre 2008 au Centre Culturel Aragon.

Montant net.....400.00 €

VISA INFORMATIQUE, pour un contrat d'assistance concernant le logiciel « Facturation de l'eau », à partir du 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

Redevance annuelle forfaitaire HT.....1 195.70 €
Avec révision de plein droit à chaque échéance.

VISA INFORMATIQUE, pour un contrat de maintenance du logiciel « Facturation de l'eau », à partir du 1^{er} janvier 2009 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction tacite.

Redevance annuelle forfaitaire HT.....1 542.70 €
Avec révision de plein droit à chaque échéance.

MONSIEUR ETIENNE LECROART, pour la mise à disposition d'une réalisation en bande dessinée dans le cadre de l'exposition « L'art de jouer », qui aura lieu du 16 janvier au 22 mars 2009 au Centre Culturel Aragon (hors temps de montage et démontage).

Cachet TTC.....1 600.00 €

La Ville prendra à sa charge le transport de la réalisation par un professionnel, l'assurance clou à clou des œuvres, le transport, l'hébergement et les repas de l'artiste les 15 et 16 janvier 2009.

MONSIEUR FRANCOIS DELEBECQUE, pour la mise à disposition d'une série de photographies et de sculptures dans le cadre de l'exposition « L'art de jouer », qui aura lieu du 16 janvier au 22 mars 2009 au Centre Culturel Aragon (hors temps de montage et démontage).

Montant du forfait de la location TTC.....700.00 €

La Ville prendra à sa charge le transport de la réalisation par un professionnel, l'assurance clou à clou des œuvres, les frais liés aux agrandissements et encadrements des photographies, le transport des photographies et des sculptures, l'hébergement et les repas de l'artiste le 16 janvier 2009.

Mises à disposition à titre gratuit à :

LE CENTRE D'ACTION EDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, de locaux situés dans l'immeuble communal 144 rue Anatole France à Oyonnax, à compter de la date de notification soit le 27 octobre 2008, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LE SOU DES ECOLES, de locaux situés au rez-de-chaussée dans les ateliers de l'immeuble communal situé 22 Bis rue Brillat Savarin à Oyonnax, à compter de la date de notification soit le 27 octobre 2008, pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LE SERVICE D'INSERTION ET DE PROBATION, de locaux situés dans l'immeuble communal, 144 rue Anatole France à Oyonnax, le premier et troisième mardi matin du mois et le mercredi, à compter de la date de notification soit le 31 octobre 2008, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

LE COLLEGE AMPERE, pour la mise à disposition du gymnase des Crêtets, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

LE COLLEGE AMPERE, pour la mise à disposition du hall des sports, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

LE COLLEGE AMPERE, pour la mise à disposition du centre omnisports, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

LE COLLEGE SAINT JOSEPH, pour la mise à disposition du centre omnisports, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

L'ASSOCIATION DE L'U.G.S.E.L (sport scolaire), pour la mise à disposition du centre omnisports, du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009.

L'ASSOCIATION DE L'U.G.S.E.L (sport scolaire), pour la mise à disposition du hall des sports, du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009.

L'ASSOCIATION KARATE CLUB OYONNAXIEN, pour la mise à disposition du centre omnisports, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, avec reconduction par période successive de 1 an dans la limite de deux reconductions annuelles maximum.

MONSIEUR LE DELEGUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, pour la mise à disposition de locaux situés dans l'immeuble communal du Pôle social, 144 rue Anatole France à Oyonnax, à partir de la date de notification soit le 18 novembre 2008 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

L'ASSOCIATION JUDO CLUB DU HAUT BUGEY, pour la mise à disposition de l'installation de la salle de judo du hall des sports, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, avec reconduction par période successive de un an dans la limite de deux reconductions annuelles maximum.

LE SECOURS CATHOLIQUE, pour la mise à disposition des locaux communaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment situé 30 rue Jean Mermoz à Oyonnax, à compter du 19 novembre 2008 pour une durée d'un an avec renouvellement annuel par tacite reconduction.

L'ASSOCIATION USO TIR A LA CIBLE, pour la mise à disposition du hall des sports, du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009, avec reconduction par période successive de un an dans la limite de deux reconductions annuelles maximum.

LE COLLEGE LUMIERE, pour la mise à disposition du hall des sports, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

LE COLLEGE LUMIERE, pour la mise à disposition du centre omnisports, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

LE COLLEGE LUMIERE, pour la mise à disposition du gymnase des Crêtets, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

L'ASSOCIATION U.N.S.S (sport scolaire), pour la mise à disposition du centre omnisports, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

L'ASSOCIATION U.N.S.S (sport scolaire), pour la mise à disposition du gymnase des Crêtets, du 1^{er} septembre 2008 au 2 juillet 2009.

Mise à disposition du centre nautique de la Ville d'Oyonnax avec :

MADAME LE MAIRE DE THOIRETTE ET MADAME IEMMI, DIRECTRICE DU GROUPE SCOLAIRE, du 8 septembre au 18 novembre 2008.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE MAIRE DE MONTREAL LA CLUSE ET MONSIEUR ARIZMENDI, DIRECTEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE, du 8 septembre 2008 au 31 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....24.00 €

MONSIEUR LE MAIRE DE MOIRANS EN MONTAGNE ET MONSIEUR BENIER-ROLLET, DIRECTEUR DE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE, du 8 septembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE MAIRE D'APREMONT ET MADAME SAQUE, DIRECTRICE DE L'ECOLE, du 24 novembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE MAIRE DE NANTUA ET MADAME GOYON, DIRECTRICE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE, du 8 septembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALOUS'AIN ET MADAME DUPARAY, DIRECTRICE DE L'ECOLE, du 25 novembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE MAIRE DE GEOVREISSIAT ET MADAME RYSER, DIRECTRICE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE, du 8 septembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE MAIRE DE LAVANCIA EPERCY ET L'ECOLE , du 8 septembre au 17 novembre 2008.

Montant TTC par classe.....47.00 €

MONSIEUR LE MAIRE DE MATAFELON GRANGES ET MADAME GAGNARD, DIRECTRICE DE L'ECOLE, du 24 novembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....47.00

MADAME LE MAIRE DE DORTAN ET MONSIEUR GOYFFON, DIRECTEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE, du 8 septembre 2008 au 30 janvier 2009.

Montant TTC par classe.....24.00 €

MISE À DISPOSITION DE VALEXPO A :

MONSIEUR ALI GOKBOGA, le 1^{er} novembre 2008, pour l'organisation d'un baptême.
Montant HT.....1 261.58 €

LA COORDINATION DES ASSOCIATIONS D'OYONNAX, le 11 novembre 2008, pour l'organisation d'un loto inter associations.
A titre gratuit.

LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE LES ENFANTS DU DEVOIR D'OYONNAX, le 25 octobre 2008, pour l'organisation du 120^{ième} anniversaire de l'association.
A titre gratuit.

LE COMITE D'ENTREPRISE BILLION, le 14 novembre 2008, pour l'organisation d'une soirée cabaret.
Montant HT.....898.33 €

LES AMIS DU TIERS MONDE, les 15 et 16 novembre 2008, pour l'organisation d'une expo vente annuelle.
A titre gratuit.

L'ASSOCIATION FAMILIALE DES CANTONS D'OYONNAX, du 21 au 24 novembre 2008, pour l'organisation de la bourse aux jouets.
A titre gratuit.

LE CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES, le 30 novembre 2008, pour l'organisation d'un repas dansant.
Montant HT.....478.58 €

LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX D'OYONNAX, les 22 et 23 novembre 2008, pour l'organisation de journées d'informations « week-end des animaux ».
A titre gratuit.

LA REGION RHÔNE-ALPES, le 18 novembre 2008, pour l'organisation d'une réunion « comité de ligne ».
Montant HT.....382.00 €

LE CLUB D'ECHECS OYONNAX DORTAN, les 29 et 30 novembre 2008, pour l'organisation de la finale des championnats d'échecs Ain Jeunes.
A titre gratuit.

SIGNATURE D'AVENANTS PASSES AVEC :

01 BUREAUTIQUE, au contrat n° 100/2008, pour l'installation d'un photocopieur Kyocera KM-1635 au magasin municipal à partir du 27 octobre 2008.
Montant de la copie HT.....0.008 €

SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLES PASSES AVEC :

ELAGAGE DU BEAUJOLAIS – NICOLAS BENOIT, pour la réhabilitation du patrimoine arboré de la Ville d'Oyonnax, pour une durée fixée à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché.

Montant minimum HT.....30 000.00 €

Montant maximum HT.....150 000.00 €

MAPA0860

ELECTRI'Z, pour le renforcement de l'éclairage de la salle de mariage au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville d'Oyonnax, pour une durée de deux semaines à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Montant HT.....10 946.41 €

MAPA0861

INEO, pour la fourniture et la pose d'illuminations additionnelles au programme 2008, pour une durée de trois semaines à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Montant HT.....310234.00 €

MAPA0862

SARRE ET MOSELLE, pour l'assurance tous risques expositions et instruments de musique, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2009.

Tous risques expositions :

Montant HT de la prime minimum par exposition.....65.41 €

Montant HT de la prime annuelle pour les expositions permanentes.....256.03 €

(est incluse dans cette prime la mise à disposition d'œuvres).

Montant HT de la prime provisionnelle annuelle.....458.72 €

Tous risques instruments de musique :

Montant HT de la prime annuelle.....1 885.68 €

MAPA0900

SIGNATURE D'AVENANTS AUX MARCHES SANS FORMALITES PREALABLES AVEC :

VERDET, au MAPA0846 pour la réhabilitation du square Jeanne Moirod : intégration d'une modification apportée au plan d'implantation d'origine et nouveau prix incorporé au Bordereau des Prix Unitaires.

1 - INSCRIPTIONS DES SUBVENTIONS AU BUDGET 2009

Monsieur le maire prend la parole : je demande que les subventions que nous allons présenter fassent l'objet d'un vote global valant pour chacune des inscriptions.

Concernant les subventions et participations au titre de l'année 2009, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs éléments :

1. *Il faut noter tout d'abord l'important travail de réflexion et d'analyse sur les demandes de subventions qui a été mené par les commissions et les adjoints dans chaque secteur. Le tableau complet des subventions 2009 a fait l'objet d'un examen détaillé en commission des finances lundi 8 décembre dernier,*
2. *J'indique la volonté qui a été la nôtre de **maîtriser l'enveloppe globale** des subventions, en maintenant généralement les subventions ou en limitant la hausse à environ 2%, sauf sans des cas bien spécifiques,*
3. *la volonté d'apporter une **aide complémentaire** là où elle se justifie (quelques exemples) :*
 - *au CCAS avec une inscription en 2009 de 100 000€ en forte augmentation à comparer au 30 000€ inscrits au BP 2008,*
 - *au sou des écoles pour le volet scolaire avec une nouvelle enveloppe dédiée de 4000€ pour les actions en direction des élèves,*
 - *à l'association d'Aide aux Personnes Agées (ADAPA) qui passe de 26 500 à 31 780€*
4. *le **montant global est en diminution** en 2009 par rapport à 2008 (il passe de 2 670 000€ environ en 2008 à 2 568 000€ en 2009) pour les raisons principales suivantes :*
 - *les crédits de l'opération FISAC 2009, qui fait l'objet d'une délibération séparée ce soir, ne seront pas inscrits au chapitre des subventions comme en 2008 mais en section d'investissement ou au chapitre 11 (charges à caractères générales) du fait de la nature des opérations*
 - *le montant de la participation versée à la CAF est en diminution puisque la commune n'aura pas à payer d'arriérés en 2009 comme en 2008 ; cette année l'inscription pour la CAF correspond au budget primitif du centre social ouest et des haltes garderies. Il s'agit donc ici d'une inscription sincère de plus de 410 000€*
5. *A noter également que la baisse des participations aux écoles privées est due à la baisse du nombre d'élèves d'Oyonnax*

Voilà ce que je pouvais dire de manière générale sur ce tableau des subventions et participations.

Les adjoints et conseillers interviendront s'ils le souhaitent.

Madame ACCIARI n'est pas contre l'attribution de ces subventions mais elle ne les aurait pas ventilées de cette manière, c'est pourquoi le groupe s'abstiendra. Elle remarque toutefois des points positifs tels que l'augmentation des aides pour le CCAS ou le Sou des Ecoles.

Monsieur le maire fait remarquer que l'Opposition n'a pas participé à la réunion de la commission des finances, ce qui aurait pu permettre d'apporter des modifications.

Madame FERRI l'informe qu'elle n'a pu y participer en raison d'obligations professionnelles.

Monsieur le maire précise qu'il faudrait que l'opposition se fasse représenter aux réunions des commissions. Le représentant pourrait s'exprimer et représenter le groupe avec une voix consultative.

L'opposition prend acte de cette proposition.

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, l'inscription des subventions suivantes aux associations pour l'exercice 2009 :

Dénomination		Montant en Euro
<u>Subventions relevant de l'administration</u>	<u>Total général</u>	<u>169 615.</u>
Comité des Œuvres Sociales du personnel communal (COS)		157 950.
Amicale des cibistes d'Oyonnax		765.
Société de Secours Mutuel des Sapeurs Pompiers d'Oyonnax		6 200.
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Oyonnax		3 100.
Association des jeunes pompiers d'Oyonnax		1 600.
<u>Subventions relevant des sports</u>	<u>Total général</u>	<u>749 260.</u>
<u>1 - Subventions "classiques"</u>	<u>Total</u>	<u>491 010.</u>
Union Sportive d'Oyonnax Rugby		252 000.
Plastic Vallée Football Club		71 000.
Société de Natation Oyonnaxienne		8 500.
Société de Gymnastique "Les Enfants du Devoir"		33 000.
Judo Jujitsu Club		14 900.
Union Sportive d'Oyonnax Basket Ball		8 900.
Union Sportive d'Oyonnax Handball		18 400.
Union Sportive d'Oyonnax Cyclisme		6 500.
Union Sportive d'Oyonnax Athlétisme		16 000.
Union Sportive d'Oyonnax Sports adaptés		4 300.
Union Sportive d'Oyonnax Ski		3 300.
Tennis club association		6 000.
Club Canoë-Kayak "Les Eaux Vives"		3 600.
Union Sportive de la commune associée de Veyziat - Section Football		4 500.
Union Sportive d'Oyonnax - Tir à la Cible		3 200.
Moto Club Oyonnaxien		770.
Société de Gymnastique l'Avenir - Oyonnax		2 500.
Union Sportive d'Oyonnax - Twirling		3 250.
Cercle d'Echecs Oyonnax / Dortan		2 500.
Club Subaquatique - Oyonnax		2 500.
Club Haltérophile et Culturiste - Oyonnax		5 000.
Oyo Board Club		900.
Triath'Spiridon Club		2 000.
Cercle d'Escrime		3 200.
Club Muay Thaï Oyonnaxien		1 700.
Société des Naturalistes - Section Spéléo		1 500.
Amicale Boules Oyonnaxiennes		1 390.
Pétanque Oyonnaxienne		1 390.
Baby Club		870.
Association Sportive Portugaise d'Oyonnax (ASPO)		870.
Karaté Club Oyonnaxien		1 050.
Subaquatique Evolution Hydrospeed Vallée Oyonnaxienne		500.
Club Oyonnaxien de Randonnées Pédestres		350.
Gymnastique Volontaire		350.

Club Sportif Canin Oyonnaxien		270,
A.S.I.E. (Association Sportive Inter-Entreprises)		350,
S.O.T. Ball Trap		1 700,
Plastic Vallée Sport Boules		2 000,
2 - Subventions "ciblées"	Total	185 650,
U.S.O. Cyclisme (grand prix de la Ville)		4 100,
SEL Volley-ball (Tournoi corporatif)		3 650,
Union Sportive d'Oyonnax Rugby (centre de formation Envoy)		39 000,
Union Sportive d'Oyonnax Rugby (Tournoi Sainvoirin)		14 500,
Union Sportive d'Oyonnax Rugby (Coordination des jeunes Oyonnax-Nantua)		14 500,
Plastic Vallée Football Club (Tournoi des jeunes)		14 700,
Plastic Vallée Football Club (remplacement de véhicules)		11 750,
Société de Natation Oyonnaxienne (Championnat de France des jeunes Trophée L.Zins))		5 000,
Société de Natation Oyonnaxienne (compétition Nationale 2009)		4 000,
USO Ski (frais de déplacements)		1 950,
ASA ESCA (Rallye Ain Jura)		17 000,
La Forestière		7 000,
Enfants du Devoir Oyonnaxiens (Gala)		5 000,
Enfants du Devoir Oyonnaxiens (Nationale 1)		30 500,
Moto Club Oyonnaxien (pour entretien du terrain)		2 000,
Moto Club Oyonnaxien (pour location du terrain)		2 000,
USO Athlétisme (Gala de perche)		9 000,
3 - Subventions "éducateurs"	Total	72 600,
E.D.O		5 000,
Judo Jujitsu Club		5 000,
Union Sportive d'Oyonnax Handball		5 000,
Société de Natation Oyonnaxienne		5 000,
Club Muay Thaï Oyonnaxien		3 050,
Union Sportive d'Oyonnax Athlétisme		5 000,
Plastic Vallée Football Club		24 550,
Tennis Club		5 000,
Union Sportive d'Oyonnax Basket		5 000,
Club Canoé-Kayak « Les Eaux Vives »		5 000,
Le Cercle d'Escrime		5 000,
Subventions relevant du secteur scolaire	Total Général	77 720,
Subvention Fonctionnement - Ecoles Elémentaires pour classes environnement (sera affecté par délibération)		46 000,
OGEC d'Oyonnax (classe d'environnement) - Ecole Saint Joseph		1 100,
OGEC d'Oyonnax (classe d'environnement) - Ecole Jeanne d'Arc		2 000,
OGEC d'Oyonnax - Restauration scolaire Ecoles Privées		2 670,

OCCE Ain - Coopérative Scolaire groupe scolaire Nierme - L. Armand		100,
OCCE Ain - Coopérative Scolaire de l'école de Geille		50,
OCCE Ain - Coopérative Scolaire de l'école publique la commune associée de Veyziat		100,
Sou des Écoles Laïques - école primaire de l'Eglisette		100,
OCCE Ain Coopérative Scolaire de l'école primaire de Pasteur Sud		150,
OCCE Ain Coopérative Scolaire de l'école primaire de Pasteur Nord		200,
OCCE Ain Coopérative Scolaire école Jean Moulin/La Victoire		210,
OCCE Ain Coopérative Scolaire de l'école publique de la Forge		230,
Collège Saint-Joseph (appariement)		200,
Collège Ampère (appariement)		500,
Collège Lumière (appariement)		400,
Lycée Paul Painlevé (foyer socio-éducatif)		850,
Union Dép. des Combattants Volontaires de la Résistance (concours résistance)		150,
Association Départementale des Pupilles de l'enseignement public de l'Ain - Bourg-en-Bresse		250,
Sou des Ecoles Laïques d'Oyonnax		4 000,
Sou des Écoles Laïques - école primaire de l'Eglisette (entretien copieur)		600,
OCCE Ain Coopérative Scolaire Oyonnax école Pasteur Nord (entretien copieur)		1 150,
Association Sportive Lycée Arbez Carme - Bellignat		420,
Association Sportive Lycée Paul Painlevé		420,
Association Sportive Collège Lumière		420,
Association Sportive Collège Ampère		420,
Association Sportive Collège Jean Rostand - Arbent		420,
Sou des Écoles d'Oyonnax (Section Sportive)		13 260,
Association Sportive École Saint-Joseph (UGSEL)		840,
U.S.E.P.		510,
<u>Subvention relevant du secteur culturel</u>	<u>Total Général</u>	<u>49 880,</u>
<u>1 - Subventions "classiques"</u>	<u>Total</u>	<u>39 080,</u>
Lyre Industrielle d'Oyonnax		4 250,
Rallye Trompes Oyonnaxien		2 100,
Société des Naturalistes d'Oyonnax		1 570,
Chorale "L'Automnale"		1 555,
Chorale l'Intemporelle		1 555,
Association "Chansons à voir"		2 415,
Sou des Écoles Laïques de la commune associée de Veyziat		820,
Harmonie Municipale		3 300,
Comité des Fêtes de la commune associée de Veyziat		1 300,
Club Audiovisuel Oyonnaxien (C.A.V.O)		620,
Amicale Philatélique		160,
Musique en Plus		2 600,
Sou des Écoles Laïques d'Oyonnax		2 375,

Les Amis du Musée du Peigne (y compris concours de dessin)		10 000,
Théâtre de la Vapeur		2 060,
Bonzai Club Ain-Jura		400,
Association de Véhicules Historiques		500,
1 - Subventions "ciblées"	Total	12 800,
Association "Chansons à voir" (participation pour l'achat d'un piano)		1 000,
Société des naturalistes d'Oyonnax (location de salle à Oyonnax expo,)		2 600,
Association des Portugais d'Oyonnax (location de salle Oyonnax gala)		2 600,
Théâtre de la Vapeur (nouveau décor)		2 600,
Harmonie Municipale (achat de tenues)		5 000,
<u>Subventions relevant du secteur social</u>	<u>Total Général</u>	<u>563 120,</u>
Mission Locale Action Jeunes		10 000,
Scouts		2 400,
Oyonn'act - Fonctionnement		277 500,
Oyonn'act - P/Contrat Urbain de Cohésion Sociale		68 700,
Oyonn'act - P/Politique de la Ville		50 000,
Centre Communal d'Action Sociale Oyonnax		100 000,
Centre Communal d'Action Sociale de la commune associée de Veyziat		6 500,
A D A P E I (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)		15 300,
Centre de Loisirs d'Oyonnax et du Haut Bugey		4 800,
Amicale des Donneurs de sang bénévoles Oyonnax		1 600,
F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés)		155,
Association Départementale des Conjointes Survivants l'Ain		200,
Ligue contre le Cancer		800,
Les Amis du Tiers Monde		200,
Croix Rouge Française - Section Oyonnax		1 600,
Secours Catholique		1 000,
Association des décorés du travail		155,
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés - APAJH		260,
Comité des Déportés Internés Politiques Résistants d'Oyonnax		300,
Union des Anciens Combattants - Section de la commune associée de Veyziat		150,
Anciens des Maquis de l'Ain et du Haut-Jura		300,
Union Locale de la Résistance		300,
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie		500,
U.N.C.A.F.N. Oyonnax (Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord)		350,
Association Anciens d'Indochine		100,
Banque Alimentaire de l'Ain		5 000,
Restos du Coeur		500,
Centre Régional Léon Bérard		800,
Association Ain Alzheimer		500,

Activités physiques et sportives du 3ème Age		300,
Foyer du 3ème Age Fernand Verchère		3 100,
Club du 3ème Age de la Plaine		1 200,
Club du 3ème Age de la Maison de retraite de l'Hôpital		1 600,
Club des retraités de l'Orme		1 500,
Club des retraités de la commune associée de Veyziat		1 200,
Foyer Bellevue		1 200,
La Vie avant tout		1 000,
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal		2 050,
<u>Subventions relevant des actions économiques</u>	<u>Total Général</u>	<u>40 920,</u>
<u>1 - Subventions "classiques"</u>	<u>Total</u>	<u>21 920,</u>
Comité Départemental du fleurissement		500,
Société Protectrice des Animaux		8 000,
Société Syndicale de Chasse d'Oyonnax		1 100,
Prévention routière - Comité Départemental de Bourg		1 100,
Jeune Chambre Économique		200,
A.D.I.L. de l'Ain		520,
ORGECO		500,
Comité de Jumelage		10 000,
<u>1 - Subventions "ciblées"</u>	<u>Total</u>	<u>168 590,</u>
Pôle du commerce (défilé de mode)		4 000,
Pôle du commerce (FISAC)		15 000,
<u>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET</u>		<u>1 650 515,00</u>

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (Opposition), décide :

DE VALIDER les subventions ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2009.

DE DIRE que :

- le versement des subventions classiques interviendra au vu des dossiers administratifs complets de ces associations,

- le versement des subventions ciblées n'interviendra que si le fait générateur de la demande a bien été réalisé.

2 - MODIFICATION DE LA PROCEDURE DE VOTE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal était voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Avec la mise en place en 2009 des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement, il est proposé au Conseil, qu'à compter du Budget Primitif 2009, de voter la section d'investissement du Budget Principal par nature et par chapitre avec la création d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements.

Le Conseil, à l'unanimité, décide

D'adopter le vote par nature du Budget principal :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec la création d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements.

<p>3 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL – CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET INSCRIPTION DES CREDITS DE PAIEMENTS 2009 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES MENAGES ET TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2009 -</p>

Monsieur le maire prend la parole :

Mes chers collègues,

*Le vote du budget primitif pour l'année à venir est un moment politiquement fort pour une collectivité. Il l'est parce qu'il est aussi le premier que j'ai préparé et que je conduis. Il l'est parce qu'il s'inscrit dans une logique de **transparence**, de **lisibilité** avec l'utilisation de nouvelles méthodes de gestion mais aussi de suivi et d'information de nos opérations.*

A travers ce document sont résumées les priorités que se fixent l'assemblée délibérante et les moyens qu'elle se donne pour les atteindre. Aussi, au-delà de la présentation normalisée que vous trouverez, ci-annexée, je me permettrai de vous commenter les grandes orientations qui ont prévalu à son élaboration et les grands équilibres qui en résultent.

I) LES GRANDES ORIENTATIONS:

Lors de notre débat sur les orientations budgétaires 2009, j'avais souligné la complexité d'une situation économique et sociale induite par une conjoncture internationale difficile où les besoins de notre ville, mais aussi les exigences des usagers conduisent à la nécessité d'une augmentation des besoins en matière d'équipements, d'infrastructures et de services, alors que par définition la capacité pour la ville de mobiliser les financements nécessaires n'est pas extensible à l'infini.

La difficulté résidait donc dans la recherche d'un équilibre qui permette d'assurer un service public de grande qualité avec un financement qui respecte les possibilités de la ville d'Oyonnax.

Lors du débat d'orientation budgétaire 2009, j'ai prôné quatre grands principes à respecter, que je vous rappelle brièvement :

- *La préservation des grands équilibres financiers ;*
- *Une fiscalité inchangée ;*
- *Une dynamique d'investissement ;*
- *Un endettement mesuré.*

Il faut rappeler que pour éclairer les choix qui ont présidé au vote du budget primitif 2009 une analyse rétrospective et prospective vous a été présentée sur la période 2009-2012. La synthèse de cette étude amenait à proposer une approche plus dynamique des dépenses d'équipements participant de fait à faire front à la crise tout en préservant des marges de manœuvre.

*Cette analyse et le travail menés ont conduit, lors de l'élaboration du budget primitif 2009, à une approche plus réaliste des dépenses d'équipements et à un « rattrapage » nécessaire et évident dans l'évaluation des charges de fonctionnement. L'impact de ces choix stratégiques s'ajoutant à des résultats définitifs 2007 et prévisionnels 2008, permet d'envisager d'une manière pragmatique l'exercice 2009, notamment au niveau de l'endettement de la ville. La situation **provisoire** des comptes 2008 permet d'envisager, un recours à l'emprunt de cinq millions d'euros.*

Dans ce contexte indépendant de notre fait et toujours dans le souci de la « crise » dont on commence à subir les effets, l'équilibre précité a été recherché tout au long du processus d'élaboration de ce projet de budget primitif 2009 que je vous présente globalement.

II) LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET 2009 :

Les choix budgétaires, qui vous sont proposés à l'occasion du vote du budget primitif 2009, s'avèrent cruciaux pour notre collectivité. Premier budget préparé par la nouvelle municipalité, ce budget 2009 s'inscrit en rupture avec les budgets précédents : sur la forme, avec de nouvelles modalités de gestion pluriannuelle avec les AP, de transparence et de lisibilité des actions politiques que je souhaite mener. Sur le fond, le Débat d'orientation budgétaire a permis d'établir nos marges d'actions et les projets sur les trois ans à venir tout en travaillant déjà sur la deuxième partie du mandat. Toutefois, ce qui nous occupe aujourd'hui c'est de présenter nos projets sans faire abstraction de la crise actuelle, en maintenant une solvabilité nécessaire, un niveau d'investissements dynamique, un « rattrapage » de nos dépenses de gestion courante et de personnel et une fiscalité inchangée.

Je peux d'ores et déjà vous affirmer que l'objectif de ce budget sera de conforter le rôle de la ville dans ses missions obligatoires pour les écoles, l'aide sociale, l'entretien des routes, l'urbanisme, la sécurité, l'environnement et l'urbanisme. C'est pourquoi le budget 2009 propose un haut niveau d'investissement, à hauteur de 11,03 M€ de dépenses réelles d'équipement. C'est environ 7millions d'euros de plus qu'au BP 2008 et 40% de plus que les réalisations 2007. L'investissement public local représente 40 % de l'investissement public en France. Ainsi pour ne pas ajouter la crise à la crise en ne donnant pas suffisamment de travail à nos entreprises.

*Le présent projet de budget 2009 qui vous est soumis s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 47,58 millions d'euros soit une progression globale de 24,28 % par rapport au budget 2008. Cette évolution marque le **souci de sincérité budgétaire, de transparence et d'affichage des actions dès le budget primitif 2009.***

Monsieur le maire passe la parole à M. VERDET, adjoint aux finances, qui poursuit la présentation du rapport budgétaire.

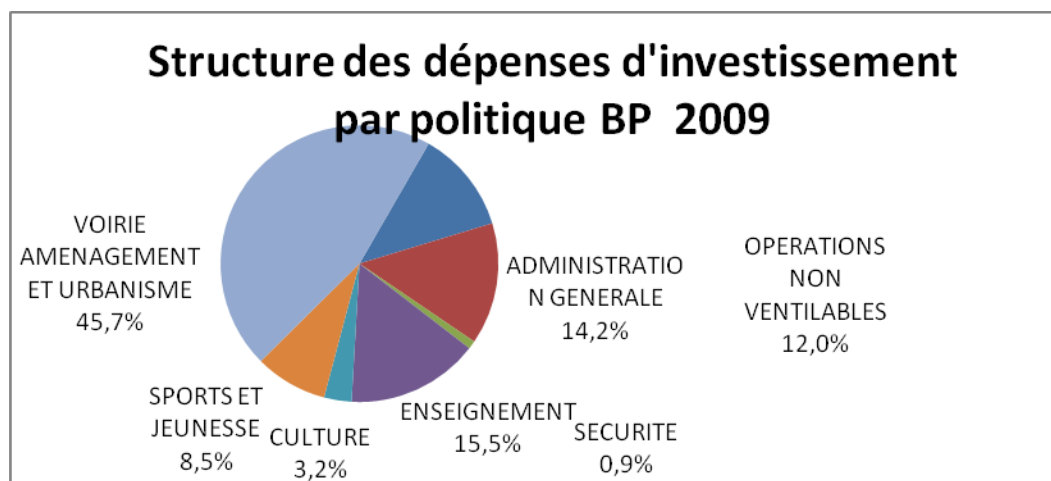
LIBELLE	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2008	BP2009	Var en %	BP 2008	BP2009	Var en %
Fonctionnement	32 509 234,00 €	34 849 523,00 €	7,20%	32 509 234,00 €	34 849 523,00 €	7,20%
Investissement	5 772 271,00 €	12 726 944,00 €	120,48%	5 772 271,00 €	12 726 944,00 €	120,48%
TOTAL	38 281 505,00 €	47 576 467,00 €	24,28%	38 281 505,00 €	47 576 467,00 €	24,28%

Ce tableau permet de souligner l'effort très important d'investissement que la ville d'Oyonnax prévoit de réaliser en 2009.

Par contre les charges de fonctionnement intégrant les écritures d'ordre subissent une hausse de 7,20 % correspondant notamment à un « rattrapage » des dépenses de personnel.

Le présent projet de budget primitif dégage une épargne brute de 5 millions d'euros dont 0,45 millions d'euros de dotation aux amortissements soit, (schéma ci-après) 44 % des dépenses d'équipement de la ville.

La répartition des dépenses d'investissement par politique est la suivante :



Cette première approche permet de visualiser quelles sont les priorités affichées par la Ville d'Oyonnax notamment en matière de dépenses d'équipements malgré les contraintes existantes liées aux dépenses obligatoires auxquelles elle se doit de faire face à la crise et à ses effets.

III) UN EFFORT DYNAMIQUE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Les réflexions qui ont prévalu dans cette proposition d'effort dynamique des investissements tiennent à trois faits ou trois constats **(Cf. : III-1):**

- Des besoins structurants nécessaires pour le maintien en état des infrastructures de la ville ;
- Des besoins nouveaux répondant à un développement urbain et structurel d'Oyonnax ;

- Une volonté de participer aux efforts « anticrise », puisque les collectivités locales participent à 40% des investissements nationaux.

L'équilibre de cette évolution des dépenses d'investissement a été recherché au travers de trois facteurs **(Cf. III-2)** :

- La recherche de subventions auprès de tous les partenaires, en améliorant le dialogue rompu par le passé;
- Des recettes d'investissements optimisées par un prélèvement de la section de fonctionnement de 2 millions d'euros ;
- Un recours limité à l'emprunt de 5 millions d'euros ne dénaturant pas notre capacité de désendettement dont la durée avoisinerait les 1,40 années contre 0,94 années au CA 2007.

III- I- UNE EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 12 726 944 €

Avant d'aborder les équilibres du budget 2009 à proprement parler, il me paraît très important d'évoquer les engagements pluriannuels (autorisations de programme) de la ville. Il me semble en effet difficile de se prononcer sur un équilibre annuel sans connaître les conséquences pour l'avenir des choix à effectuer.

Les engagements pluriannuels de la Ville sont les suivants :

	2009	2010	2011	2012
Crédits de Paiement en AP	4 085 000 €	8 670 000 €	4 650 000 €	4 000 000 €
autres investissement	8 641 944 €	3 530 000 €	4 850 000 €	5 000 000 €
Totaux investissements	12 726 944 €	12 200 000 €	9 500 000 €	9 000 000 €

Ce tableau mérite quelques précisions.

En ce qui concerne les engagements pluriannuels d'investissement, il est important de garder à l'esprit que la mise en œuvre des AP/CP est progressive et que toutes les dépenses d'investissement ne sont pas couvertes par des AP/CP.

D'autre part, la répartition prévisionnelle 2008-2012 prend en compte une consommation quasi intégrale des crédits 2008 avec un report estimé à ce jour de 2 millions d'euros en investissement.

Cela étant, il est important de noter dès à présent que les seules autorisations de programme et les investissements qui vous sont proposées représentent 43,43 Millions d'euros pour la période 2009-2012 soit 4,7 années de consommation de crédits de paiement sur la base des réalisations de 2007 (3,18 années pour la base des crédits 2008). C'est dire l'importance des programmations que nous engageons.

L'année 2009 devrait nous permettre de retravailler cette programmation en fonction de la réalité de l'avancement des différents chantiers. Les principales propositions d'autorisation de programme concernent :

a) Les crédits de paiement 2009 des autorisations de programme : 4 085 000 €

L'ouverture de plusieurs autorisations de programmes permettra l'engagement juridique pluriannuel des marchés sur des opérations s'étalant sur plusieurs exercices.

- AP Politique culturelle : 11,40 M€ entre 2009 et 2012 dont 320 000 € en 2009.

Il vous est proposé au vote de cette autorisation de programme globalisée trois affectations. Il s'agit tout d'abord :

- de la réhabilitation du Centre culturel Aragon : 1,15 M€ dont 150 000 € pour 2009 et 1 000 000 € en 2010 pour la réhabilitation des verrières terrasses et électricité.*
- Le Musée de la Vapeur (CCSTI) dont la programmation dépendra des concours auprès de l'Etat, de la Région, de la DRAC, du Département et des fonds européens, soit un programme évalué à 10 M€ dont 100 000 € d'études pour 2009.*
- Les travaux de mise en sécurité de Valexplo : 250 000 € dont 70 000 € pour 2009.*

- AP Gestion du Patrimoine - administration générale : 990 000 € entre 2009 et 2012 dont 490 000 € en 2009.

Il vous est proposé au vote de cette autorisation de programme globalisée deux affectations de façon à pouvoir répondre aux demandes des services :

- Acquisition de véhicules : 490 000 € entre 2009 et 2010 dont 190 000 € pour 2009 ;*
- Travaux de maintenance sur le patrimoine : 500 000 € entre 2009 et 2010 dont 300 000 € pour 2010.*

- AP Maternelle Nord: 2 M€ entre 2009 et 2010 dont 1 000 000 € pour 2009.

Il s'agit d'une première autorisation de programme pour la construction de la Maternelle Nord et Centre de loisirs Maternelle pour un montant prévisionnel de concours financier des différents partenaires de 597 942 € à ce jour.

- AP Equipements sportifs structurants : 2,3 M€ entre 2009 et 2011, dont 650 000 € pour 2009

Il vous est proposé au vote de cette autorisation de programme globalisée deux affectations de façon à améliorer les structures sportives et de formation des jeunes :

• *Création d'un centre de formation du rugby au stade Charles Mathon : 900 000 € dont 600 000 € pour 2009. Ce centre, en complément de l'école de rugby sera composé de salles de cours, informatiques et de vidéos à l'usage des jeunes sportifs et de leurs aînés formateurs.*

• *Aménagements structurants des centres sportifs : 1,4 M€ dont 50 000 € d'études en 2009. Il s'agit de la réfection et travaux de mise aux normes pour la pratique des disciplines sportives dispensées dans toutes les structures.*

**- AP aménagement et les services urbains : 5,615 M€ entre 2009 et 2011,
dont 1,625 M€**

Il vous est proposé au vote de cette autorisation de programme neuvs affectations :

- *La réfection de la voirie Bouvent-Chatonnax : 270 000 € entre 2009 et 2011 dont 70 000 € pour 2009 ;*
- *La programmation de l'entretien et l'aménagement de la voirie : 1,2 M€ entre 2009 et 2011, soit 400 000 € par an.*
- *Un vaste programme de renouvellement urbain : 180 000 € entre 2009 et 2011 dont 80 000 € pour 2009 ;*
- *L'opération de réaménagement du Parc René Nicod côté Monument : 700 000 € entre 2009 et 2011, dont 30 000 € d'études en 2009 ;*
- *L'opération de panneaux lumineux pour la communication : 110 000 € entre 2009 et 2010 dont 60 000 € pour 2009 ;*
- *L'opération d'extension du Parc René Nicod vers la rue Tacon et création de places de parking : 750 000 € entre 2009 et 2010 dont 150 000 € pour 2009 ;*
- *Programme de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public : 600 000 € entre 2009 et 2011, dont 100 000 € pour 2009 ;*
- *Opération impasse Paul Bert : 525 000 € entre 2009 et 2010, dont 35 000 € d'études en 2009 ;*
- *Opération globale de réseaux, d'assainissement, d'électricité et de mise en sécurité de la Rue Michelet : 1,28 M€, dont 700 000 € pour 2009.*

b) les autres dépenses d'investissement (Hors AP) : 8 641 944 €

Les autres dépenses d'investissements (hors AP) proposées sont soumises au vote par chapitre suivant la répartition suivante dans les pages annexes blanches du budget principal:

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE Hors AP CP					
Chapitre	Politiques et actions	Libellés	BP 2008	Projet BP 2009	% d'évolution 2009/2008
10	Opérations non ventilables	Dotations, fonds divers	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	Remboursement de dettes et autres	1 472 444,00 €	1 689 986,00 €	14,77%
20	ADMINISTRATION GENERALE	Etudes et frais de recherche	0,00 €	98 000,00 €	-
21	ADMINISTRATION GENERALE	Acquisitions	27 200,00 €	129 250,00 €	375,18%
	Communication	Acquisitions	0,00 €	79 000,00 €	-
	SECURITE	Acquisitions	20 000,00 €	20 276,00 €	1,38%
	ENSEIGNEMENT	Acquisitions	21 400,00 €	72 400,00 €	238,32%
	CULTURE - MUSIQUE - THEATRE -ARTS - BIBLIOTHEQUE -CINEMAS -SPECTACLES	Acquisitions	46 755,00 €	88 483,00 €	89,25%
	SPORTS	Acquisitions	4 800,00 €	95 256,00 €	1884,50%
	voirie et urbanisme	Acquisitions	791 000,00 €	2 419 000,00 €	205,82%
	POLE ENFANCE	Acquisitions	56 300,00 €	0,00 €	-100,00%
23	ADMINISTRATION GENERALE	Travaux et Constructions	168 000,00 €	1 309 593,00 €	679,52%
	SECURITE	Travaux et Constructions	205 000,00 €	100 000,00 €	-51,22%
	ENSEIGNEMENT	Travaux et Constructions	210 000,00 €	723 000,00 €	244,29%
	SPORTS	Travaux et Constructions	372 000,00 €	345 200,00 €	-7,20%
	voirie, urbanisme, éclairage public	Travaux et Constructions Travaux et Constructions en AP CP voirie	1 082 000,00 €	216 000,00 € 1 253 000,00 €	135,77%
TOTAUX			4 480 399,00 €	8 641 944,00 €	92,88%



Au total les dépenses d'investissements représentent pour 2009, 12 726 944 €, soit 220,48 % par rapport à 2008, réparties par chapitre comme suit pour vote et par fonction pour une vue d'ensemble des actions de la ville :

		BP 2008	BP 2009	% D'EVOLUTION BP 2009 / BP 2008
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00%
16	Emprunts & dettes assimilées	1 472 444,00 €	1 689 986,00 €	14,77%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	98 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 162 327,00 €	4 052 665,00 €	348,67%
23	Immobilisations en cours	2 884 000,00 €	6 882 793,00 €	238,65%
45	Opérations sous mandat	250 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	Somme :	5 772 271,00 €	12 726 944,00 €	220,48%

III- 2- LES EQUILIBRES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

12 726 944 €

Ainsi que sus évoqué, la logique retenue a été conduite en respectant les règles budgétaires et comptables. Vous trouverez ci-dessous, par chapitre les composantes soumises au vote :

Recettes Ordre		BP 2008	BP 2009	% D'EVOLUTION BP 2009 / BP 2008
023	Virement à la section d'investissement	2 493 925,00	2 000 000,00	-19,81%
042	Op.d'ordre transfert entre sections	500 000,00	597 000,00	19,40%
	Somme :	2 993 925,00	2 597 000,00	-13,26%

Recettes Réelles		BP 2008	BP 2009	% D'EVOLUTION BP 2009 / BP 2008
10	Dotations, fonds divers et réserves	480 000,00 €	440 000,00 €	-8,33%
13	Subventions d'investissements	0,00 €	4 675 516,00 €	
16	Emprunts & dettes assimilées	0,00 €	5 000 000,00 €	
27	Autres immobilisations financières	23 346,00 €	14 428,00 €	-38,20%
45	Opérations sous mandat	125 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	Somme :	2 778 346,00 €	10 129 944,00 €	364,60%

La priorité à l'investissement en période de crise

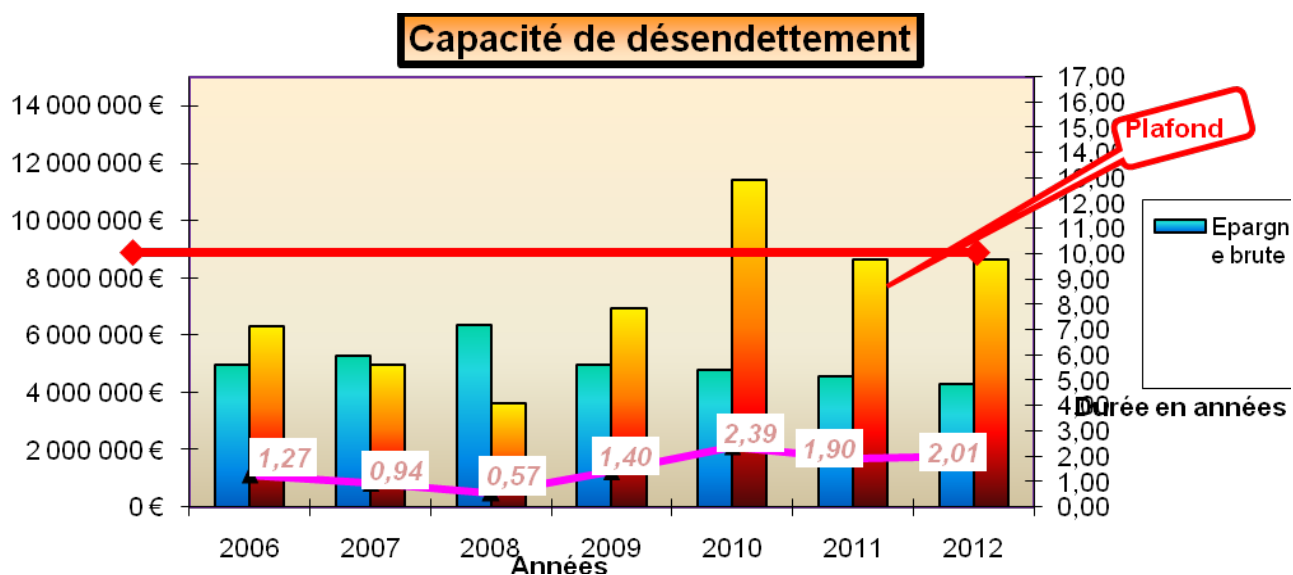
*Les dépenses d'investissement du budget 2009 s'élèvent à 12,73 M€, dont **11,03 M€ de dépenses réelles** (hors gestion active de dette).*

Les recettes d'investissements permettent de couvrir les dépenses d'investissement par le prélèvement de la section de fonctionnement (2M€), une enveloppe d'emprunts de 5 millions d'euros et par des opérations d'écritures budgétaires liées aux amortissements.

*La provision d'un emprunt de 5 millions d'euros s'inscrit dans un **effort conséquent** pour la Ville répondant au souhait de soutenir l'économie en cette période de crise. Les perspectives ont été bâties sur des taux à 4,5 % hors la conjoncture des taux actuels est de l'ordre de 3,8 %.*

Je vous rappelle par ailleurs mon souhait d'essayer de bâtir un budget le plus sincère possible. Aussi, la prévision a-t-elle été établie à partir des opérations en cours de réalisation. Cet effort initial devrait permettre de limiter le montant des décisions modificatives à intervenir en cours d'année.

Le niveau d'endettement programmé sur la période permet à la ville d'Oyonnax de conserver une capacité de désendettement à environ deux années sur la période, comme le montre le graphique ci-dessous :



◇◇◇◇◇

Au total, la section d'investissement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 12 726 944 €.

◇◇◇◇◇

IV) UN RATTRAPAGE DU FONCTIONNEMENT :

IV- 1- UNE REMISE A NIVEAU DES CHARGES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 34 849 523 €

a) L'évolution des dépenses de fonctionnement :

L'évaluation des dépenses de fonctionnement a pris en compte la nécessaire préservation de nos équilibres financiers mais aussi des besoins inhérents de « rattrapage » des dépenses de personnel et la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire plus valorisant et plus attractif.

Les charges de fonctionnement évoluent globalement de 9,27 % et de 3,2 % à périmètre constant hors « rattrapage ». Le tableau, ci-après, reprend par chapitre et par politiques l'évolution de ces dépenses.

Le taux de progression a été limité au strict nécessaire, en dehors des dépenses à caractère obligatoire pour lesquelles la ville n'a pas ou de très étroites marges de manœuvres (écoles, routes, culture, sport, ...).

Des efforts de gestion importants permettent dans ce projet de budget 2009 la programmation d'actions nouvelles dans les différentes politiques sectorielles, ainsi que le montre le tableau suivant :

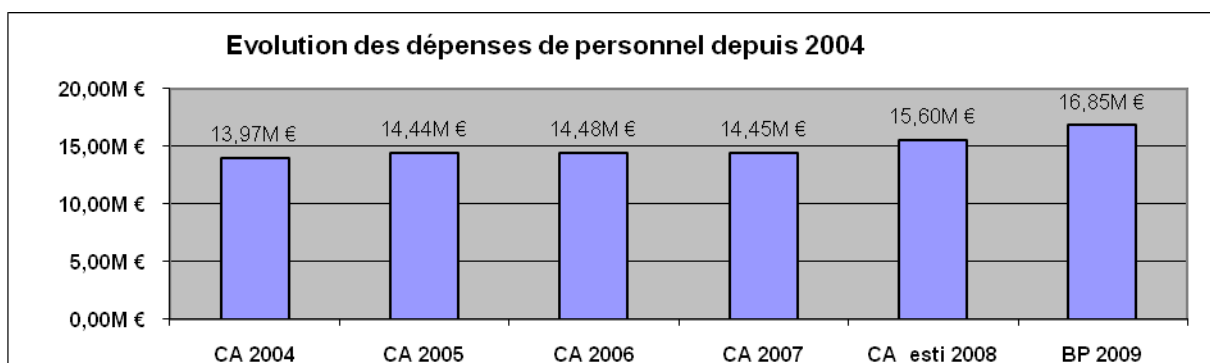
Fonction	Libellé	BP 2008	BP 2009	% VARIATION BP 2009/BP 2008
Total 01	Operations non ventilables	939 000,00	763 979,00	-18,64%
Total 02	ADMINISTRATION GENERALE	7 064 861,00	8 244 006,00	16,69%
Total 1	SECURITE	1 143 840,00	1 492 092,00	30,45%
Total 2	ENSEIGNEMENT	3 414 101,00	3 553 537,00	4,08%
Total 3	CULTURE	4 434 755,00	4 613 660,00	4,03%
Total 4	SPORTS ET JEUNESSE	3 974 623,00	4 298 985,00	8,16%
Total 5	ACTION SOCIALE	424 344,00	531 765,00	25,31%
Total 6	AIDES AUX FAMILLES	1 365 890,00	1 518 605,00	11,18%
Total 8	VOIRIE URBANISME ENVIRONNEMENT	6 049 020,00	6 621 210,00	9,46%
Total 9	ACTIONS ECONOMIQUES	704 875,00	614 684,00	-12,80%
	TOTAUX	29 515 309,00	32 252 523,00	9,27%

le (Chapitre 012):

16 850 444 €

Elles connaissent une progression de 12,20%. Ce chiffre brut est à examiner avec beaucoup de précautions. En effet, il s'agit comme cela a été évoqué au DOB d'une année de « rattrapage » dont le taux d'évolution sur les quatre dernières années était de 1,17 %. Outre, le réemploi de postes vacants, ce budget a été élaboré en tenant compte des hypothèses de hausses suivantes :

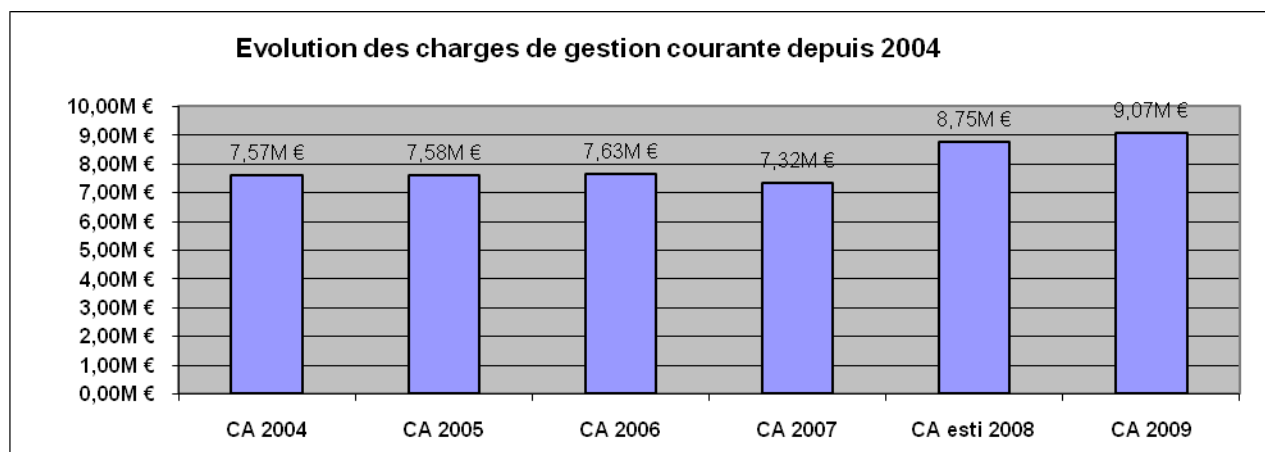
- le renforcement des services scolaires et périscolaires pour un montant de 322 600 € en année pleine.
- le renforcement de la police municipale (10 agents supplémentaires dont 5 de nuit) pour une incidence financière annuelle de 353 000 € ;
- 1,30% de revalorisation indiciaire,
- 1,80% pour tenir compte des effets du glissement vieillesse technicité et des promotions internes.



- Les Charges à caractère général (Chapitre 011):

9 071 385 €

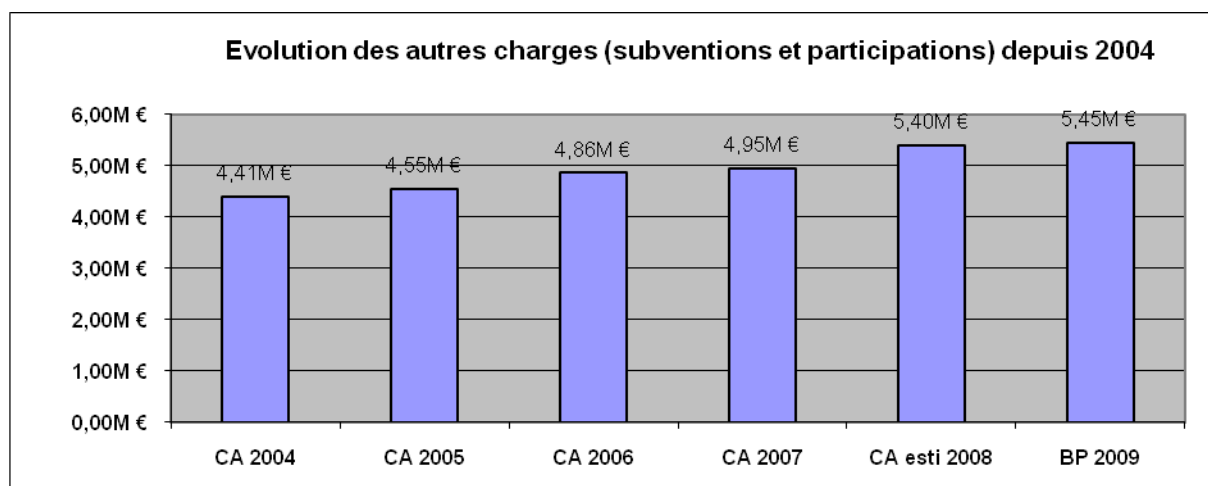
Les charges à caractère général (énergie, électricité, entretien, réparations. A noter, imprimés, affranchissement, taxes, etc...) ont diminué en moyenne de - 1,10 % en moyenne sur la période 2004 - 2007. Cette situation de rigueur budgétaire est constatée sur un poste pourtant de nature incompressible. Ainsi, on constate entre 2004 et 2005, une hausse de + 0,17 % ; entre 2005 et 2006 une hausse de + 0,55 % et entre 2006 et 2007 une diminution des charges de gestion courante de -4,03%. Pour 2009, il s'agit d'une prévision structurelle et conforme aux réalisations de 2008.



- Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

5 452 215 €

Il s'agit des subventions et participations qui ont crû en moyenne de 3,91 % en moyenne sur la période 2004-2007. A noter une évolution en dent de scie peu courante en matière dans ce domaine. Ainsi, on constate entre 2004 et 2005, une hausse de +3,13 % ; entre 2005 et 2006 une hausse de +6,89 % et entre 2006 et 2007 une hausse très mesurée de + 1,72 %. Pour 2009, il s'agit d'une légère augmentation de 4,15 %.



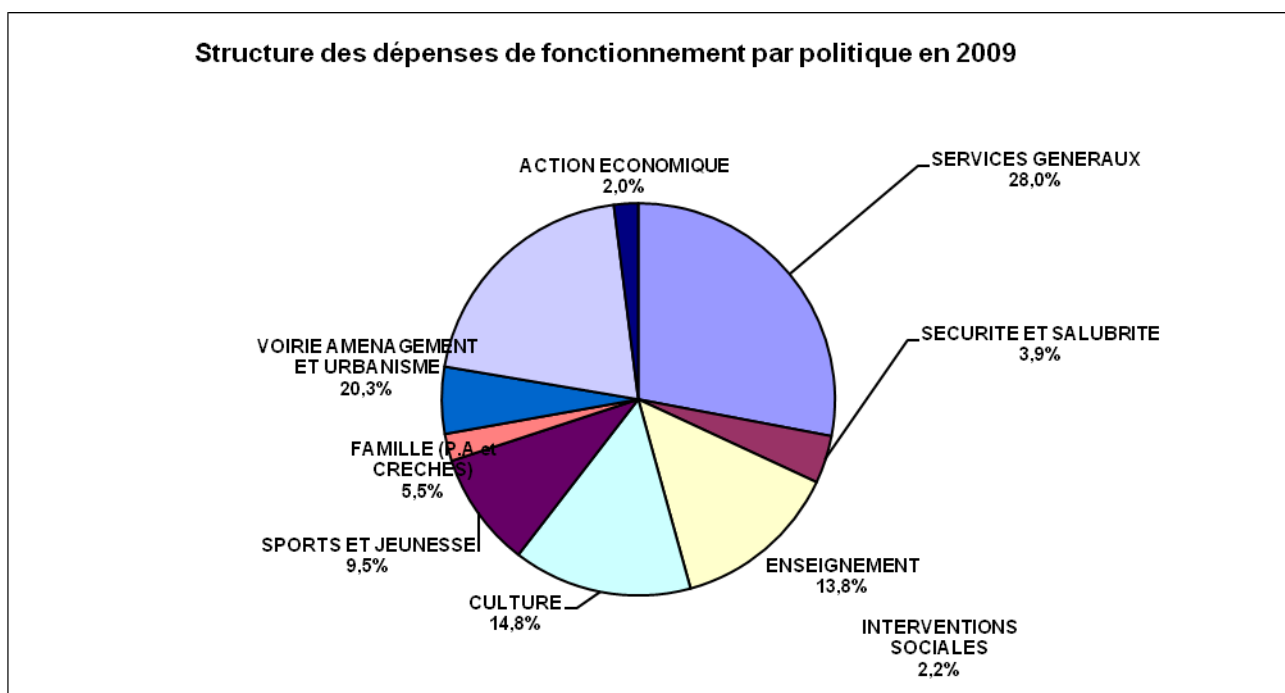
La structure des dépenses par chapitre proposée au vote se présente comme suit :

Dépenses Réelles

		BP 2008	BP 2009	% D'EVOLUTION BP 2009 / BP 2008
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 221 682,00	9 071 385,00	10,33%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 018 000,00	16 850 444,00	12,20%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 000,00	1 000,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	5 235 127,00	5 452 215,00	4,15%
66	CHARGES FINANCIERES	360 500,00	193 780,00	-46,25%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	679 000,00	683 699,00	0,69%
	Somme :	29 515 309,00	32 252 523,00	9,27%

b) analyse globale des politiques en fonctionnement les plus significatives :

Les politiques sociales, réseaux et infrastructures, et enseignement représentent la part la plus significative du budget communal :



a) Une évolution des ressources de fonctionnement

34,85 M€ de recettes de fonctionnement sont prévues au budget primitif 2009, Elles évoluent de 7,20 % par rapport au BP 2008. Cette approche et cette hausse, sans augmentation des taux de la fiscalité directe locale, s'inscrivent toujours dans une logique de sincérité et de transparence sans avoir à dénaturer le budget primitif par des réajustements de dotations et de fiscalité en cours d'exercice ou seulement à la marge.

La préparation du budget 2009 s'est avérée très compliquée en raison du rythme très limité de la croissance des recettes de fonctionnement par rapport à 2008. Trois raisons principales expliquent cet état de fait.

- un contexte économique et financier défavorable

Les principales difficultés auxquelles est confrontée la ville résident dans le retournement du marché immobilier et du ralentissement économique.

Les autres produits de fiscalité indirecte prévus pour 2009 le sont aussi avec prudence au regard du contexte.

- la timide croissance des dotations d'Etat

Dans le cadre de son programme pluriannuel des finances publiques et du projet de loi de finances initiale pour 2009, l'Etat choisit clairement de limiter la hausse des dotations à destination des collectivités locales. Son objectif est simple : obtenir une progression des dépenses publiques locales de 1,5% par an en moyenne. Nous avons bâti ce budget en fonction de cette donnée.

- la progression prudente des bases de fiscalité directe

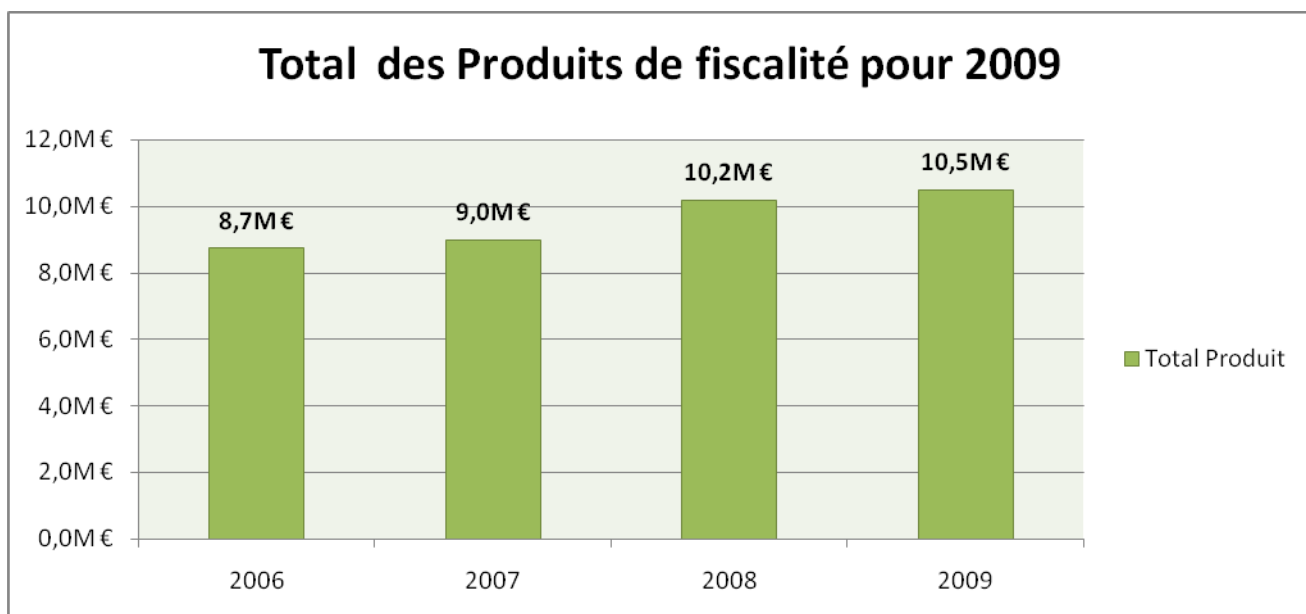
L'évolution prévisionnelle des bases de fiscalité par rapport aux bases prévisionnelles 2008 déclarées dans l'état fiscal 1253 a été bâtie à partir des hypothèses vues au D.O.B :

- Une croissance des bases de 1,08 % (évolution légale moyenne des LFI 2004-2008)
- et de 2,01% d'évolution des bases de TH , 2,69 % des bases TFB et -1% des bases

TFNB

Si l'évolution des bases d'imposition est conforme à ces estimations, le produit attendu à taux constant s'établit à 22 244 138 €, soit une progression de 2,92 % par rapport au produit notifié en 2008 et prenant en compte des rôles supplémentaires généralement ajustés jusqu'alors en BS.

Sans augmentation de la fiscalité, l'évolution des bases aurait l'impact suivant sur les produits :



De plus, il est nécessaire de souligner le poids réel demandé aux contribuables. Pour les entreprises, en 2008, la cotisation moyenne de taxe professionnelle sera inchangée pour la part communale.

En ce qui concerne les impôts des ménages, les cotisations communales resteront inchangées.

Il n'est donc pas nécessaire d'envisager un recours à une hausse des taux de la fiscalité directe. Les taux des quatre taxes proposés à votre vote seraient donc les suivants :

	2008	2009
Taxe d'habitation	17,97%	17,97%
Foncier bâti	24,97%	24,97%
Foncier non bâti	87,54%	87,54%

Cette stabilité des taux permet à la ville d'Oyonnax de ne pas faire supporter aux Oyonnaxiens des charges communales supplémentaires, autrement dit de ne pas les asphyxier en ces temps de difficultés économiques.



Au total, la section de fonctionnement s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 32 252 523 € en enlevant le virement de 2 M€ vers la section d'investissement et 597 000 € de dotation aux amortissements.



*En conclusion, mes chers collègues, dans l'élaboration de ce projet de budget primitif 2009, la ville d'Oyonnax a tenu compte des **contraintes financières liées à la situation économique et sociale internationale et nationale**. En fonction des scénarii envisageables, des choix ont été faits. C'est avec une nécessaire **rigueur** et une **réelle volonté** qu'ont été déterminés les moyens permettant d'assurer un service public de grande qualité avec un financement qui respecte les possibilités financières de la ville mais aussi et surtout les besoins des Oyonnaxiens, de tous les Oyonnaxiens .*

Toutefois, c'est avec une grande prudence que nous devons étudier les nouvelles demandes, pour que soit sauvegardée la capacité à agir de la ville aux prochains budgets supplémentaires, car si ce projet de budget primitif a pu être équilibré sans accroissement de la pression fiscale, ses marges définitives nous seront connues qu'au vote du CA 2008 en mars prochain.

*Il est donc souhaitable que lors des décisions modificatives à venir en 2009 ces sommes suffisent à couvrir les imprévus. **Toutes les recettes supplémentaires, notamment celles tirées des rôles d'impositions complémentaires, viendront abonder la capacité d'autofinancement de la Ville et réduire d'autant le recours à l'endettement dont je vous propose de provisionner 5 millions à ce projet de Budget 2009.***

Je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir délibérer et adopter :

- *in extenso ce projet de budget primitif 2009 tel qu'il vous a été présenté par chapitre ;*
- *les crédits de paiement 2009 des autorisations de programme créées et leurs affectations;*
- *le maintien des taux de fiscalité :*
 - *pour la Taxe d'habitation : 17,97 % (inchangée)*
 - *pour la Taxe sur le Foncier bâti : 24,97 % (inchangée)*
 - *pour la Taxe sur le Foncier non bâti : 87,54 % (inchangée)*
 - *pour la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 10,60 % (inchangée)*

Monsieur le maire ouvre le débat :

Madame FERRI prend la parole au nom du groupe de l'Opposition :

*« **Sur la forme**, nous n'avons pas tous les éléments pour apprécier ce budget. Le document complet de présentation du budget (des budgets avec l'eau, le cinéma...) ne nous a pas été transmis. Cela ne s'était jamais produit sous le mandat précédent !*

Par ailleurs, les documents de travail de conseil ne nous ont été remis que 5 jours avant celui-ci. Un peu court pour permettre l'exercice plein et entier de la démocratie (le temps de prendre connaissance des documents, de les étudier sérieusement et de se faire une opinion la plus juste possible.)

***Ce n'est pas notre budget.** Nous ne l'avons pas élaboré, il est de la responsabilité unique de la majorité.*

Nous n'aurions pas fait ces choix.

Nous avons trois priorités fortes dans notre programme : l'emploi, l'éducation, l'environnement. Nous aurions donc décliné le budget 2009 autour de ces trois priorités pour lesquelles nous aurions engagé des actions significatives.

Nous ne trouvons pas dans le budget 2009 que vous proposez ces dimensions, ce qui est normal puisque vous n'appliquez pas notre programme mais le vôtre.

Politiquement, ce budget est peu lisible, voire contradictoire.

Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie, il nous paraissait important de prendre en compte la dimension environnementale lors de chaque décision, de développer les transports propres, publics pour favoriser le développement durable. Dans ce domaine, rien n'apparaît dans votre budget.

En matière de sécurité, nous voulions développer la prévention de la délinquance par la mise en place d'un conseil de médiation, l'embauche d'animateur de quartier et développer l'aide aux victimes. Vous préférez l'embauche de policiers municipaux supplémentaires que vous souhaitez même armés !! ce que nous contestons. C'est d'ailleurs dans la lignée de la délibération présentée au premier Conseil municipal permettant au maire d'ester en justice contre les parents de mineurs récidivistes.

Même si la municipalité a peu de compétence dans le domaine économique directe, il est primordial dans la période de crise actuelle qu'elle intervienne pour garder les entreprises, pour favoriser l'installation de nouvelles productions.

Pour cela, il est indispensable de créer un environnement attractif en développant les services et en facilitant leur accès au plus grand nombre. La non plus, nous n'avons pas vu de projet clair à part l'augmentation des tarifs de certains services.

La RGGPP révision générale des politiques publiques ne facilite pas la tâche des collectivités territoriales en matière de service public et la loi de finance met en difficulté les budgets mais je sais que vous ne souhaitez pas amorcer le débat et pourtant les décisions politiques du gouvernement de Mr Sarkozy influent sur les décisions ne répondent pas aux besoins des collectivités et de leurs habitants.

Nous avons proposé dans le domaine économique de favoriser la création ou la reprise d'entreprises avec la mise en place d'une plateforme logistique avec des moyens mutualisés.

De faciliter l'installation de nouveaux commerces pour diversifier l'offre, de réorganiser l'emploi communal pour optimiser le service à la collectivité et améliorer les conditions de travail des employés.

Dans ce domaine, il y avait un gros travail à faire et vous avez su rétablir la confiance et apporter une certaine sérénité dans les services. Le retard accumulé depuis des années dans le recrutement et les avancements n'ont pas été rattrapés dans ce budget. Beaucoup de postes d'encadrement ont été créés, mais très peu de postes d'exécution alors qu'à notre sens c'était là qu'il fallait faire porter l'effort.

Un effort certain a été fait pour la culture et l'enseignement.

Toutefois ce budget nous paraît peu ambitieux.

Il ne changera pas radicalement l'image de la ville et la vie des oyonnaxiennes et des oyonnaxiens. C'est pour cela que nous voterons contre ce budget

Globalement donc, **un budget peu "politique"**, qui ne donne pas un vrai sens à la politique municipale, plus **gestionnaire** qu'offensif, qui corrige quelques anomalies criantes de la politique municipale antérieure mais qui s'inscrit dans sa continuité (exemple sur les acquisitions foncières à tout va, la correction très marginale des subventions accordées aux associations).

Pour apprécier ce budget qui n'est pas le nôtre, nous nous sommes posés la seule question qui vaille :

Ce budget changera-t-il de façon significative la vie des Oyonnaxiens ?

Notre réponse est **non** : il n'y a ni élan, ni ligne claire, ni concentration de l'effort sur le plus important à nos yeux.»

Monsieur le maire lui précise qu'elle n'est pas, heureusement, au Conseil Général car sa majorité augmente les impôts de 15%.

Il ajoute que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, l'Opposition était présente. Il avait donné la parole. Aucun n'a fait de remarques, à part Madame FERRI qui a posé 4 questions.

Quant aux projets de délibérations, ceux-ci ont été remis dans des délais légaux.

Pour ce qui est :

- de l'emploi, ce n'est pas le rôle de la ville mais celui de la C.C.O. qui remplit sa mission. Malgré cela, nous avons une adjointe, Madame Anne-Marie GUIGNOT, qui travaille, et en particulier sur l'ouverture d'une maison initiative emploi. Il rappelle que son équipe n'est élue que depuis 8 mois et demande si l'équipe de Mme FERRI aurait fait mieux.
- de l'Education : toutes les ATSEM ont été titularisées.
- de l'Environnement : c'est la compétence de la C.C.O., mais la commune intervient aussi (berges de la Sarsouille, ...)
- de l'Economie : même si ce n'est pas de la compétence de la ville, nous nous battons et nous encourageons les entreprises pour qu'elles s'installent à Oyonnax. Certaines sont sur le point de s'installer à Oyonnax, mais on ne peut rien dire sauf à risquer de faire capoter l'opération.
- du service public et de la RGPP : c'est le domaine de l'Etat.
- Des transports propres : lors des prochains appels d'offres, on demandera des véhicules propres

En ce qui concerne la politique relative à la Police Municipale, on a toujours voulu une Police Municipale de nuit armée qui vienne en aide à la Police Nationale. Je n'ai reçu que des lettres de compliments depuis l'installation du poste à la Plaine. Les habitants sont enchantés.

Pour le recrutement d'emplois d'encadrement, cela était nécessaire, il n'y en avait plus. Il fallait agir. Il fait remarquer que les ATSEM ne sont pas des cadres : elles étaient dans une situation précaires et ont été titularisées.

Au niveau du social, Monsieur le maire ne comprend pas la réaction de Mme FERRI car Mme HUGON, Adjointe à la Politique de la Ville, a relancé le CUCS, a relancé l'ANRU avec l'Etat et la Préfecture, a mis en place le Plan de Réussite Educative.

Madame HUGON précise que cette politique n'est pas simple à mettre en œuvre. C'est un gros travail de collaboration. Elle ajoute que le budget du CCAS en 2008 était de 30 000 euros et qu'en 2009, il est de 100 000 euros.

Concernant les acquisitions foncières, il précise qu'il ne fait que mettre en œuvre le programme de son équipe. Il y a un engagement à revitaliser le centre ville, on ne peut pas laisser le quartier de la Croix Rousse en friche.

Pour ce qui concerne l'augmentation des tarifs de la culture, Monsieur le maire souhaite que tous les oyonnaxiens puissent avoir accès à la culture. Madame COLLET a fait un travail remarquable en ce sens. Il veut redynamiser la ville d'Oyonnax et non pas la voir croupir. Il aime sa ville et veut qu'elle réussisse.

Madame COLLET prend la parole pour préciser que :

- Les tarifs cinémas sont dégressifs,*
- Le nombre d'inscrits à la Bibliothèque a augmenté de 60%,*
- les visites des écoles au Musée sont en progression.*

Elle précise que les films offerts aux enfants du Sou des Ecoles sont au tarif de 2 euros seulement. Elle voudrait qu'on réfléchisse à ce qu'on offre aux enfants et veut privilégier les films français.

Il faut noter aussi que les distributeurs de films et le CNC sont très puissants. Ils n'acceptent pas un tarif d'entrée au cinéma à moins de 3 euros. On ne fait pas ce qu'on veut.

Elle ajoute que si la Municipalité n'applique aucune augmentation, les personnes qui en bénéficient sont celles qui utilisent déjà les services du Centre Culturel. Par contre, si les tarifs sont légèrement augmentés, les personnes qui ont les moyens peuvent payer et cela peut permettre la gratuité pour les familles nécessiteuses. C'est cette conception de la solidarité que l'équipe veut appliquer.

Monsieur le maire ajoute que la Majorité s'est engagée et suivra son programme.

Madame HUGON ajoute que cette politique n'est pas simple à mettre en œuvre, cela nécessite un gros travail en collaboration. Il reste encore beaucoup à faire.

Madame FERRI tient à préciser que si elle était au Conseil Général, elle n'aurait pas été d'accord avec l'augmentation des impôts.

Elle demande au maire d'accepter les critiques qui sont légitimes étant donné que son programme est différent du sien. Elle reconnaît que des efforts ont été réalisés en matière de social et de l'éducation. Quant elle déplore l'augmentation des tarifs, elle fait référence aux tarifs pour lesquels l'opposition a voté contre.

Monsieur VERDET indique qu'il serait d'ailleurs plus juste de parler d'ajustements de tarifs que d'augmentation.

Madame COLLET ajoute à l'intention de Madame FERRI que ce qu'elle a expliqué pour les tarifs relatifs à la culture, s'applique aussi pour les autres tarifs.

Madame FERRI pense que dans certains cas il aurait fallu remplacer les départs à la retraite, comme par exemple aux Services Techniques. Elle dit qu'elle n'a pas critiqué l'augmentation de l'encadrement. Elle demande que leurs critiques ne soient pas mal prises.

Monsieur le maire et l'ensemble de la majorité acceptent les critiques mais il faudrait qu'elles soient constructives. Il dit que l'opposition a un programme qui semble intéressant. Il propose de mettre les idées en commun. Il est prêt à débattre avec l'opposition, mais cela veut dire que l'opposition doit intervenir lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il est content de la reconnaissance des évolutions dans le domaine de la culture, du social et du scolaire.

Monsieur le maire précise que le Directeur Général des Services s'emploie à établir un nouvel organigramme avec l'aide du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur des Services Techniques. Ces modifications ont été et seront présentées en Commission Paritaire. J'ai voulu attendre d'avoir un directeur général pour savoir où il manque des postes.

Monsieur le maire à Madame FERRI : « Puisque vous votez contre le budget, vous refusez la NBI, l'augmentation des chèques restaurant. Vous rencontrez les employés et leur dites que rien n'est fait pour eux. Il faudra assumer votre vote contre. »

Madame FERRI précise que le budget n'étant pas voté dans son détail, son groupe ne vote pas contre la totalité du budget mais contre la ventilation des sommes globales du budget. Il ne correspond pas à leur choix et donc l'opposition votera contre.

Madame FERRI ajoute qu'elle est pour l'augmentation des chèques restaurant

Monsieur le maire souhaite mettre en place les propositions de l'opposition si elles sont intéressantes. Il demande à l'opposition de faire part de ces propositions en commissions.

Il est proposé au Conseil, suite à la présentation du rapport exposant le projet de budget primitif 2009, pour le budget principal, de voter :

- les taux d'imposition « ménage »,
- le présent budget par chapitre,
- les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2009,

I – Vote des taux d'imposition « ménage » :

Il est précisé, depuis 2005, que les communes doivent voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de les maintenir pour 2009 comme suit :

➤ *pour la fiscalité « ménages » :*

- *Taxe d'habitation :* 17,97 %.
- *Foncier bâti :* 24,97 %.
- *Foncier non bâti :* 87,54 %.

➤ *pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :* 10,60 %.

- De dire que le produit fiscal prévu dans le budget primitif n'est qu'estimatif et que le produit réel sera calculé à partir du taux voté ci-dessus lorsque les bases seront notifiées.

II – Vote du budget principal par chapitre :

Il est indiqué qu'à compter du budget primitif 2009, le budget principal sera voté par chapitre.

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour et 6 contre, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif 2009 tel que présenté ci-dessous et de dire qu'il est voté par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 849 523,00 €	34 849 523,00 €
Investissement	12 726 944,00 €	12 726 944,00 €
TOTAL	47 576 467,00 €	47 576 467,00 €

III – Vote des autorisations de programmes et crédits de paiement:

Compte tenu de l'importance et du caractère pluriannuel de certaines opérations engagées par la Ville d'Oyonnax, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recourir à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de paiements.

Le montant total des travaux prévus sur cinq ans s'élève à 22 305 000,00 €. Les crédits de paiements doivent s'étaler sur la durée des travaux ou acquisitions soit les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, il convient de voter des Autorisations de Programme pour les 22 305 000,00 €, à répartir comme suit :

Objet de l'AP	Montant global	Crédits de paiements				
		Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013
<u>- 0 - ADMINISTRATION GENERALE</u>	990 000	490 000	500 000	0	0	0
A titre indicatif, décomposé comme suit :						
- Acquisition véhicules	490 000	190 000	300 000	0	0	0
- Opérations sur patrimoine bâ	500 000	300 000	200 000	0	0	0
<u>- 2 - ENSEIGNEMENT</u>	2 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	0
A titre indicatif, décomposé comme suit :						
- Travaux Ecole maternelle no	2 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0	0
<u>- 3 - CULTURE</u>	11 400 000	320 000	3 180 000	3 000 000	4 000 000	900 000
A titre indicatif, décomposé comme suit :						
- Réhabilitation des verrières, terrasses et électricité du centre culturel	1 150 000	150 000	1 000 000	0	0	0
- Musée de la Grande Vapeur	10 000 000	100 000	2 000 000	3 000 000	4 000 000	900 000
- Travaux de sécurité bâtiment Valexpo	250 000	70 000	180 000	0	0	0

- 4 - SPORTS	2 300 000	650 000	800 000	850 000	0	0
A titre indicatif décomposé comme suit :						
- Stade Mathon	900 000	600 000	300 000	0	0	0
- Hall des sports	1 400 000	50 000	500 000	850 000	0	0
- 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	5 615 000	1 625 000	3 190 000	800 000	0	0
A titre indicatif décomposé comme suit :						
- Réfection voirie communale Bouvent Chatonnax	270 000	70 000	100 000	100 000	0	0
- Gestion Technique Patrimoine voirie	1 200 000	400 000	400 000	400 000	0	0
- Acquisition de mobilier urbain	180 000	80 000	50 000	50 000	0	0
- Ouverture du Parc Nicod côté monument aux morts	700 000	30 000	670 000	0	0	0
- Panneaux pour communication	110 000	60 000	50 000	0	0	0
- Ouverture du Parc Nicod sur rue Tacon	750 000	150 000	600 000	0	0	0
- Gestion Technique Patrimoniale éclairage public	600 000	100 000	250 000	250 000	0	0
- Impasse Paul Bert	525 000	35 000	490 000	0	0	0
- Rue Michelet	1 280 000	700 000	580 000	0	0	0
TOTAL GENERAL	22 305 000	4 085 000	8 670 000	4 650 000	4 000 000	900 000

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 voix contre), décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à recourir à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de paiement.

- d'approuver la création des Autorisations de Programme globalisées portées ci-dessus et dont la décomposition est indiquée à titre indicatif.

- de dire que les crédits de paiement 2009 seront inscrits au budget primitif et budget supplémentaire 2009.

- à procéder à la signature des marchés correspondants, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne réalisation des programmes.

4 - VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2009 -

Les projets de budgets primitifs annexes de la ville pour l'année 2009 sont présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide :

D'ADOPTER les Budgets Primitifs 2009 tel que présentés ci-dessous et de dire qu'ils sont votés par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,

Budget annexe « Eau » :

A l'unanimité,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 743 500,00 €	1 743 500,00 €
Investissement	396 700,00 €	396 700,00 €
TOTAL	2 140 200,00 €	2 140 200,00 €

Budget annexe « Assainissement » :

A l'unanimité,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €
Investissement	129 800,00 €	129 800,00 €
TOTAL	1 769 800,00 €	1 769 800,00 €

Budget annexe « Forêts » :

A l'unanimité,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	100 000,00 €	100 000,00 €
Investissement	18 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL	118 000,00 €	118 000,00 €

Budget annexe « Parkings » :

Par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition),

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	165 100,00 €	165 100,00 €
Investissement	- €	- €
TOTAL	165 100,00 €	165 100,00 €

Budget annexe « Local Commercial » :

A l'unanimité,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 700,00 €	4 700,00 €
Investissement	- €	- €
TOTAL	4 700,00 €	4 700,00 €

Budget annexe « Cinéma Atmosphère » :

A l'unanimité,

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	425 038,00 €	425 038,00 €
Investissement	52 732,00 €	52 732,00 €
TOTAL	477 770,00 €	477 770,00 €

Budget annexe « Valexpo » :

Par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition),

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	332 403,00 €	332 403,00 €
Investissement	55 800,00 €	55 800,00 €
TOTAL	388 203,00 €	388 203,00 €

5 a - DEFICIT DU CINEMA « ATMOSPHERE » - PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET GENERAL -

Le Code Général des Impôts et l'instruction du Ministre du Budget du 8 septembre 1994 relative au champ d'application et au droit à déduction de la TVA, imposent l'établissement d'un budget annexe pour l'exploitation et le fonctionnement du complexe cinématographique « Atmosphère ».

Considérant qu'il est important de continuer à appliquer une tarification attractive dans le but de maintenir la fréquentation du cinéma « Atmosphère », service public culturel qui concourt à l'animation socio-éducative en direction de la population,

Considérant que cette tarification ne peut à elle seule couvrir le coût de fonctionnement de la structure,

Considérant en conséquence que pour garantir la viabilité de ce service d'utilité publique, il convient de concourir par le biais du budget général à son fonctionnement,

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

De prendre en charge la part des dépenses du budget annexe du complexe cinématographique « Atmosphère » ne pouvant être financées sur ce budget propre.

De dire que le montant prévisionnel de la subvention qui sera versée par le budget général est estimé à 131 949 €, en ce qui concerne l'exercice 2009.

De dire que les chiffres définitifs seront ceux qui ressortiront de l'arrêt des comptes de l'exercice 2009.

5 b - DEFICIT DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS » - PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET GENERAL -

Il est exposé au Conseil la nécessité de concourir par le budget général aux frais de fonctionnement du budget annexe des parkings.

En effet, considérant que le produit du stationnement des parkings souterrain et aérien ne peut suffire à couvrir en totalité le coût de fonctionnement de ces structures, sauf à appliquer des tarifs prohibitifs qui diminueraient la fréquentation des usagers et aggraverait, par définition un déficit maîtrisé au mieux à ce jour par la ville.

Considérant qu'une telle situation compromettrait à terme la viabilité de ce service rendu à la population,

Considérant que sans ce concours du budget général, l'équilibre financier des structures concernées ne pourrait être atteint que par une augmentation brutale de la tarification aux usagers de l'ordre de 23 %

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a rencontré la société gestionnaire pour que le parking soit gratuit lors de la fête de l'hiver et que ce jour soit une opération « portes ouvertes » afin que ce parking puisse avoir une fréquentation plus importante.

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition), décide :

De prendre en charge la part des dépenses du budget annexe « Parkings » ne pouvant être financées sur ce budget propre.

De dire que le montant prévisionnel de la subvention qui sera versée par le budget général est estimé à 185 500 € en ce qui concerne l'exercice 2009.

De dire que cette subvention est couverte, pour partie, à hauteur de 130 000 € par les recettes prévisionnelles du stationnement sur voirie encaissées sur le budget général.

De dire que les chiffres définitifs seront ceux qui ressortiront de l'arrêt des comptes de l'exercice 2009.

5 c - DEFICIT DU BUDGET DE « VALEXPO » - PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET GENERAL -

Il est exposé au Conseil la nécessité de concourir par le budget général aux frais de fonctionnement du budget annexe de Valexpo.

Considérant que cette structure, naguère commerciale (dissolution, en 2002, de l'ancienne société SOGEXPO) a été reprise par la ville pour en faire notamment bénéficier le milieu social, éducatif, culturel associatif et familial,

Considérant qu'en dehors des salons de promotion commerciale, ce service public accueille majoritairement des demandeurs à ressources modestes,

Considérant, en conséquence que la politique tarifaire à leur intention ne peut être trop prohibitive afin de maintenir un taux de fréquentation convenable,

Considérant que l'apport du budget principal doit contribuer au bon fonctionnement de ce service et que sans ce concours, la viabilité de celui-ci serait fortement compromise,

Considérant toutefois que la ville, consciente de la situation dispose de projets à moyen terme concernant le devenir de cette structure,

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

De prendre en charge la part des dépenses du budget annexe « Valexpo » ne pouvant être financées sur ce budget propre.

De dire que le montant prévisionnel de la subvention qui sera versée par le budget général est estimé à 249 250 € en ce qui concerne l'exercice 2009.

De dire que les chiffres définitifs seront ceux qui ressortiront de l'arrêt des comptes de l'exercice 2009.

Monsieur le maire laisse la parole à Mme GUIGNOT qui rappelle que le problème de Valexpo vient du fait qu'au départ c'est un équipement commercial et au fil du temps il est devenu moitié commercial et moitié associatif.

A Bourg-en-Bresse, la Municipalité rencontre le même problème.

Pour amortir ces frais, il faudra d'autres manifestations, tel que le salon de l'auto. Il est donc prévu, l'année prochaine, des manifestations commerciales en collaboration avec le Pôle de Commerce.

La Municipalité essaiera d'amortir les frais de ces équipements mais Valexpo sert également de salle polyvalente (braderie, associations sportives, forum des associations) pour des manifestations qui sont gratuites. Il faut noter aussi que la ville ne possède pas d'autre équipement pour remplacer Valexpo.

Monsieur le maire rappelle qu'avant se tenaient à Valexpo le Salon des ornements de coiffure, le SILMO, le FIP : ce sont trois manifestations disparues. Il faut essayer de rentabiliser ce bâtiment.

6 – MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR TOUS LES BUDGETS

Les immobilisations sont amorties en mode linéaire N+1 et la durée de l'amortissement des immobilisations d'un montant inférieur à 500 € TTC est fixée à 1 an.

Il est proposé que les durées d'amortissement des immobilisations d'un montant égal ou supérieur à 500 € TTC soient modifiées à compter du 1^{er} Janvier 2009 et qu'elles soient fixées comme suit pour :

I – le budget principal :

Immobilisations	Durée des amortissements en vigueur	Durées des amortissements proposées pour l'année 200
<ul style="list-style-type: none">• <u>Immobilisations Corporelles</u>- Véhicules Légers- Véhicules Lourds- Matériel de Bureau et Informatique- Mobilier- Autres Matériels	<p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p>	<p>5 ans</p> <p>8 ans</p> <p>4 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p>

II – le budget annexe de l'eau :

Immobilisations	Durée des amortissements en vigueur	Durées des amortissements proposées pour l'année 200
<ul style="list-style-type: none">• <u>Immobilisations Corporelles</u>- Véhicules Légers- Véhicules Lourds- Matériel de Bureau et Informatique- Mobilier- Autres Matériels- Matériel Spécifique d'Exploitation (Compteurs)- Réseaux	<p>8 ans</p> <p>8 ans</p> <p>10 ans</p> <p>10 ans</p> <p>10 ans</p> <p>10 ans</p> <p>40 ans</p>	<p>5 ans</p> <p>8 ans</p> <p>4 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>40 ans</p>

III – le budget annexe de l’assainissement :

Immobilisations	Durée des amortissements en vigueur	Durées des amortissements proposées pour l’année 2009
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Immobilisations Corporelles</u> - Véhicules Légers 8 ans - Véhicules Lourds 8 ans - Matériel de Bureau et Informatique 10 ans - Mobilier 10 ans - Autres Matériels 10 ans - Réseaux 60 ans - Constructions : Bâtiments Publics 50 ans 		

VI – le budget annexe des forêts :

Immobilisations	Durée des amortissements en vigueur	Durées des amortissements proposées pour l’année 2009
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Immobilisations Corporelles</u> - Véhicules Légers 5 ans - Véhicules Lourds 5 ans - Matériel de Bureau et Informatique 5 ans - Mobilier 5 ans - Autres Matériels 5 ans - Plantations 20 ans 		

V – le budget annexe du Cinéma Atmosphère :

Immobilisations	Durée des amortissements en vigueur	Durées des amortissements proposées pour l’année 2009
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Immobilisations Corporelles</u> - Véhicules Légers 5 ans - Véhicules Lourds 5 ans - Matériel de Bureau et Informatique 5 ans - Mobilier 5 ans - Autres Matériels 5 ans - Constructions : Bâtiments Publics 50 ans 		

VI – le budget annexe de Valexpo :

Immobilisations	Durée des amortissements en vigueur	Durées des amortissements proposées pour l'année 2009
<ul style="list-style-type: none">• <u>Immobilisations Corporelles</u>- Véhicules Légers- Véhicules Lourds- Matériel de Bureau- Informatique- Mobilier- Autres Matériels- Constructions :- Autres Bâtiments Publics	<p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>30 ans</p>	<p>5 ans</p> <p>8 ans</p> <p>4 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>30 ans</p>

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER comme ci-dessus les différentes durées d'amortissement des immobilisations d'un montant égal ou supérieur à 500,00 €TTC.

7 a – CONVENTIONS D'OBJECTIFS POUR 2009 AVEC LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE, L'ADAPA et ALFA 3 A -
--

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les conventions d'objectifs 2009 à intervenir avec les Associations autres que sportives, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions à destination de ces associations votées sur le budget 2009.

Madame FERRI prend la parole pour signaler que le groupe de l'opposition s'abstient car les projets de conventions d'objectifs ne sont pas joints aux projets de délibération.

Monsieur le maire lui répond que sur le Budget, cela représente 1,8 % , c'est-à-dire achat de mobilier, aide aux personnes âgées, ALFA 3A.

Madame FERRI n'est pas contre le contenu mais elle n'a pu consulter les conventions.

Monsieur le maire lui signale que l'opposition a voté contre le budget, donc refuse ces conventions d'objectifs.

Madame ACCIARI veut préciser que l'opposition ne peut approuver des conventions dont elle n'a pas eu connaissance.

Monsieur le maire lui signale que l'opposition a le droit de demander à consulter les projets de conventions avant la séance du conseil. Le maire est simplement tenu de remettre une note de synthèse aux conseillers qui peuvent alors demander des compléments d'information. Il ajoute que l'ex municipalité n'avait pas prévu de locaux pour que l'opposition se réunisse.

La Municipalité actuelle a mis à sa disposition un local avec téléphone et informatique. De plus, les délais légaux d'envoi des projets de délibérations ont été respectés.

Madame ACCIARI fait remarquer que dans ces 5 jours, il y avait un week-end, donc le délai était très court.

Monsieur le maire confirme que le délai légal est de 5 jours francs.

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition), décide :

D'APPROUVER les conventions d'objectifs à intervenir entre la Commune d'Oyonnax et les Associations autres que sportives pour l'année 2009.

DE PRECISER que les conventions d'objectifs définissent les engagements réciproques de la Commune et de ces Associations.

DE FIXER ainsi qu'il suit le montant des subventions votées à ces associations au titre de la saison sus-mentionnée et décomposé comme suit pour chacune d'entre elles :

I – ASSOCIATION COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE :

- Subvention principale : 130 000 €
- Subvention ciblée « achat d'un Mobil-Home » : 30 000 €

- versement fait à la ville de la ristourne par la société « Chèque Déjeuner » correspondant aux titres restaurant de l'année précédente non présentés à l'encaissement dans les délais légaux au plan national (article 12 du décret n° 67-1165 du 22 décembre 1967).

II – L'ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DE L'AIN (ADAPA) :

- Subvention principale : 31 780 €

III – L'ASSOCIATION ALFA3A :

- Subvention principale : 262 000 €

DE PRECISER que les modalités de versement et les conditions d'utilisation seront soumises à un contrôle des services financiers de la Ville qui devront s'assurer de la bonne destination des subventions décrites ci-dessus et que le fait générateur soit réalisé au moment du versement des subventions ciblées, qu'elles ne peuvent être modifiées sans autorisation expresse de la Ville et que tout reversement à une autre association est interdit. Dans le cas où les conditions ne seraient pas réunies au moment de la liquidation de chacune des subventions décrites ci-dessus, la Ville est tenue de mettre fin à la procédure d'attribution et à demander le reversement à l'Association.

Départ de Madame VOLAN-BURRET

7 b – CONVENTIONS D’OBJECTIFS POUR 2009 AVEC L’USO RUGBY, LE PLASTICS VALLEE FOOTBALL CLUB, LES ENFANTS DU DEVOIR OYONNAXIEN, L’USO HANDBALL ET L’USO ATHLETISME –

Il est soumis à l’approbation du Conseil Municipal les conventions d’objectifs à intervenir avec les Associations Sportives, définissant l’objet, le montant et les conditions d’utilisation des subventions à destination de ces associations votées sur le budget 2009, pour la saison sportive 2008-2009.

Madame FERRI informe Monsieur le maire, que pour les mêmes raisons que précédemment, l’opposition s’abstiendra.

Monsieur le maire précise qu’il n’est pas resté inactif car il a obtenu de différentes structures plus de 1 800 000 euros.

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition), décide :

D’APPROUVER les conventions d’objectifs à intervenir entre la Commune d’Oyonnax et les Associations sportives pour la saison sportive 2008-2009.

DE PRECISER que les conventions d’objectifs définissent les engagements réciproques de la Commune et de ces Associations.

DE FIXER ainsi qu’il suit le montant des subventions votées à ces associations au titre de la saison sus-mentionnée et décomposé comme suit pour chacune d’entre elles :

I – ASSOCIATION U.S.O. RUGBY :

- Subvention principale :	252 000 €
- Subvention ciblée « Centre de formation Envol » :	39 000 €
- Subvention ciblée « Tournoi Sainvoirin » :	14 500 €
- Subvention ciblée « Coordination des jeunes Oyonnax-Nantua » :	14 500 €

II – PLASTIC VALLEE FOOTBALL CLUB :

- Subvention principale :	71 000 €
- Subvention ciblée « tournoi des jeunes » :	14 700 €
- Subvention ciblée « remplacement de véhicules) :	11 750 €
- Subvention « éducateur » :	24 550 €

III – LES ENFANTS DU DEVOIR OYONNAXIEN :

- Subvention principale :	33 000 €
- Subvention ciblée « gala » :	5 000 €
- Subvention ciblée « nationale 1 » :	30 500 €
- Subvention « éducateur » :	5 000 €

IV – U.S.O. HANDBALL :

- Subvention principale : 18 400 €
- Subvention « éducateur » : 5 000 €

V – U.S.O. ATHLETISME :

- Subvention principale : 16 000 €
- Subvention ciblée « Gala de perche »: 9 000 €
- Subvention « éducateur » : 5 000 €

DE PRECISER que les modalités de versement et les conditions d'utilisation seront soumises à un contrôle des services financiers de la Ville qui devront s'assurer de la bonne destination des subventions décrites ci-dessus et que le fait générateur soit réalisé au moment du versement des subventions ciblées, qu'elles ne peuvent être modifiées sans autorisation expresse de la Ville et que tout reversement à une autre association est interdit. Dans le cas où les conditions ne seraient pas réunies au moment de la liquidation de chacune des subventions décrites ci-dessus, la Ville est tenue de mettre fin à la procédure d'attribution et à demander le reversement à l'Association.

8 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE POLE DE COMMERCE -

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal une convention d'objectifs à intervenir avec le pôle de Commerce d'Oyonnax, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation des subventions à destination de cette association votées sur le budget 2008, pour l'année 2008.

Le Conseil décide,

Par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition),

D'APPROUVER la convention d'objectifs à intervenir entre la Commune d'Oyonnax et le Pôle de Commerce pour l'année 2008.

DE PRECISER que la convention d'objectifs définit les engagements réciproques de la Commune et le pôle de Commerce d'Oyonnax.

DE FIXER ainsi qu'il suit le montant des subventions votées au Pôle de Commerce d'Oyonnax pour l'année 2008 :

- Subvention ciblée pour le défilé de mode 2008 4 000,00 €
- Subvention ciblée pour le Salon de l'auto 2008 : 30 776,00 €
(voir tableau ci-dessous)

BILAN DU POLE DU COMMERCE	
DEPENSES : 29 367,00 €	RECETTES : 5 845,00 €
DEFICIT DU POLE : 23 522,00 €	
BILAN DE LA VILLE D'OYONNAX	
DEPENSES : 7 117,98 € (prestations en régies non comptabilisées)	RECETTES : 45 149,00 €
EXCEDENT DE LA VILLE : 38 031,02 €	
TOTAL DES DEPENSES :36 484,98 €	TOTAL DES RECETTES :50 994,00 €
EXCEDENT GLOBAL : 14 509,02 €	

DE PRECISER que le pôle de Commerce de la Plastic Vallée était partenaire et porteur du projet du Salon de l'Auto 2008, à la demande de la Ville, et que par conséquent il convient de reverser à concurrence de 50 % l'excédent réalisé sur cette opération.

D'INFORMER qu'une subvention d'un montant de 14 152 € avait déjà été inscrite lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2008 mais que le bilan définitif n'étant pas connu au moment, le montant des 30 776,00 € se substitue donc au montant de 14 152 €

9 – FISAC – 3^{ème} PHASE - COMPLEMENT

De nouvelles actions s'inscrivant dans la continuité de la démarche globale de renforcement de l'attractivité du centre ville sont programmées dans le cadre d'une troisième tranche dites - phase 3 - du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), dans le but de dynamiser le tissu commercial.

Ces actions sont au nombre de sept dont cinq au titre des dépenses de fonctionnement et deux au titre des dépenses d'investissement récapitulées comme suit :

ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

Première action : Promotion Commerciale Collective

Il s'agit de mettre en place des opérations d'animation afin de renforcer l'attrait du commerce de centre- ville et de promouvoir la diversité de l'offre commerciale sur Oyonnax.

L'objectif est de rythmer et de dynamiser la vie locale et l'espace marchand par :

- un renforcement des animations proposées et création d'animations événementielles innovantes,
- la réalisation de documents de prospections pour la recherche de nouveaux adhérents,

- la mise en place d'un plan régulier de communication commerciale,
- la réalisation d'outils d'identification des commerces adhérents.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Promotion Commerciale Collective	148 506 €	FISAC	74 253 €	50 %
		PCPV	74 253 €	50 %
TOTAL			148 506	100 %

Deuxième action : PARTENARIATS

Il s'agit de développer et d'enrichir le partenariat entre la Ville d'Oyonnax et d'autres partenaires de l'union commerciale.

Ce renforcement peut se concrétiser dans le cadre des animations de fin d'année, qui concourt à l'attractivité des commerces :

- Fête de l'Hiver,
- Installation d'une patinoire au Parc René Nicod.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Fêtes de fin d'années	96 954 €	FISAC	48 477 €	50 %
		VILLE	48 477 €	50 %
TOTAL			96 954 €	100 %

Troisième action : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE FIDELISATION

Il s'agit de fidéliser les consommateurs et d'en attirer de nouveaux grâce à la mise en place d'une carte de fidélité collective.

Le Pôle du Commerce de la Plastic Vallée veut doter le commerce local (sur une base de 40 commerçants adhérents) d'un outil aux possibilités évolutives qui permettra d'animer, de fidéliser et d'offrir d'avantage à la clientèle locale.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Carte de Fidélité	29 600 €	FISAC	14 800 €	50 %
		PCPV	14 800 €	50 %
TOTAL			29 600 €	100 %

Quatrième action : ANIMATION DE L'OPERATION

L'animation de l'opération Urbaine Collective d'Oyonnax est indispensable pour obtenir la mobilisation de l'ensemble des partenaires.

Elle se concrétise par l'embauche d'un chargé de mission.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Animation de l'Opération Urbaine Collective d'Oyonnax : Salaires + Charges	35 585 €	FISAC	15 000 €	42 %
		Ville	15 283 €	43 %
		PCPV	1 500 €	4 %
		CCI de L'Ain	3 799 €	11 %
		TOTAL	35 585 €	100 %

Cinquième action : Communication interne

Il s'agit de développer l'information vers les commerçants et artisans.

Un document a donc été créé par le Pôle du Commerce de la Plastic Vallée avec pour objectif de :

- Communiquer sur les actions Pôle du Commerce de la Plastic Vallée et sur l'opération Urbaine Collective d'Oyonnax,
- Formaliser le rôle économique et d'animation du groupement des commerçants et de l'opération Urbaine Collective d'Oyonnax,
- Faire connaître aux non adhérents le rôle et les actions du Pôle du Commerce de la Plastic Vallée, pour les inciter à en devenir membre.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Communication interne	4 536 €	FISAC	2 268 €	50 %
		PCPV	2 268 €	50 %
TOTAL			4 536 €	100 %

ACTIONS D'INVESTISSEMENT

Sixième action : Mise aux normes des infrastructures extérieures

La Ville veut pouvoir proposer de manière régulière des animations festives au Parc René Nicod. Celui-ci, n'étant pas actuellement adapté à ce type de manifestation notamment au niveau des installations électriques, il est proposé l'acquisition d'armoires électriques.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Tableaux électriques	47 767 €	FISAC	9 553 €	20 %
		VILLE	38 214 €	80 %
		TOTAL	47 767 €	100 %

Septième action : Matérialisation Entrées de Ville et signalétique

La Ville d'Oyonnax doit composer avec une organisation urbaine complexe : les espaces commerciaux urbains cohabitent avec des quartiers résidentiels et jouxtent des zones d'activités industrielles. Ainsi, même si l'offre commerciale est pertinente, visuellement elle n'est pas mise en scène de façon optimale car elle est éclatée.

La Ville propose de jalonner les différentes entrées de ville et les carrefours stratégiques d'un traitement de sol spécifique. Cette matérialisation doit permettre de donner aux zones de chalandises des repères simples. La matérialisation horizontale sera complétée par une signalisation verticale moderne et spécifique pour valoriser l'offre commerciale de proximité.

Budget :

COUT		FINANCEMENT		
Matérialisation entrées de ville et signalétique	105 000 €	FISAC	21 000 €	20 %
		VILLE	84 000 €	80 %
		TOTAL	105 000 €	100 %

Monsieur le maire fait remarquer le travail formidable qu'a réalisé Madame GUIGNOT avec le FISAC et lui demande de parler de l'emploi. Il précise qu'ils doivent rencontrer l'ensemble des artisans et commerçants avec le Pôle de commerce pour sensibiliser les différents acteurs et qu'un salon de l'Emploi sera organisé à Valexpo.

Madame GUIGNOT prend la parole et explique qu'il est prévu l'organisation d'une réunion économique avec les acteurs du B.T.P. pour sensibiliser les mairies des environs au problème du bâtiment et des Travaux Publics, car la crise touche les entreprises de plastique mais aussi les entreprises de maçonnerie, d'électricité, de plomberie, Pour cela, il est prévu d'inviter tous les maires des alentours (30 communes) du Jura sud en passant par Hauteville, Brénod, Nantua, Izernore, La Combe du Val.

La Confédération de l'Ain des Petites Entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Confédération des Travaux Publics seront également invitées.

Cette réunion devrait se tenir les 20 ou 21 janvier à Valexpo.

Durant cette réunion, il sera exposé la situation économique qui n'est pas brillante et on essaiera de convaincre les maires de faire leurs travaux sans attendre, d'augmenter leurs investissements pour ne pas retarder les travaux de la commune afin de relancer l'activité des Travaux Publics.

Toutes les organisations professionnelles sont enthousiastes face à ce projet.

D'autre part, dans le but de relancer l'emploi, il est en projet l'organisation d'un salon de l'emploi qui soit un site de recrutement, où l'on ferait connaître les nouveaux contrats aidés de l'Etat.

Ce projet se fera avec l'ANPE, des organismes privés et publics qui peuvent développer l'emploi et faire venir des demandeurs d'emploi, faire connaître tous les stages, les organismes de formation, les Fédérations de professionnels qui ne sont pas toujours connues.

Ainsi, les entreprises seraient conviées et celles qui cherchent un plâtrier, par exemple, auraient la possibilité d'en rencontrer dans ce salon. Il faudra faire venir les métiers périphériques à la Plasturgie, les jeunes créateurs d'entreprises.

Monsieur le maire a demandé à rencontrer Fadela AMARA pour l'aider dans les quartiers difficile.

Les invitations à ce salon concerneraient toute la vallée.

Monsieur le maire insiste sur le travail gigantesque que l'organisation de ce salon entraîne. Il dit qu'il a demandé aux services de lancer le plus rapidement possible les investissements sur la commune, tout en respectant évidemment le code des marchés publics.

Monsieur le maire, par ces actions, essaiera de sauver ce qu'il sera possible de sauver.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le plan d'action décrit dans le dossier FISAC ainsi que les engagements financiers de la ville d'Oyonnax pour la 3^e tranche

DE SOLLICITER auprès du ministère de l'artisanat et du commerce des subventions au taux maximum de 20% et 50

10 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A ALFA 3A POUR L'ACQUISITION – AMELIORATION DE 4 LOGEMENTS SIS 6 RUE DU CHATEAU A OYONNAX

Une demande est formulée par ALFA3A pour solliciter la garantie financière totale sur un emprunt d'un montant de 20 290,00 € pour financer, d'une part l'acquisition de l'immeuble sis 6 rue du Château à Oyonnax et d'autre part, sa rénovation, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DU PRET :

- Montant : 20 290,00 €
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,30 %
- Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- Modalité de révision des taux : DL (double révisabilité limitée)
- Indice de référence : Livret A
- Valeur de l'indice de référence : 4,00 %
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des Echéances : annuelles
- Commission d'intervention : exonéré

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garantie par la présente délibération.

Madame ACCIARI est étonnée par la durée du prêt (40 ans) et suppose que le montant des intérêts doit être élevé. C'est affolant, dit-elle.

Monsieur le maire signale que c'est ALFA 3A qui a négocié ce prêt et que la ville accorde simplement sa garantie.

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition), décide :

D'ACCORDER la garantie financière totale de la commune à ALFA3A pour la durée totale du prêt qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 20 290,00 € selon les caractéristiques désignées ci-dessus, pour l'acquisition et la rénovation de 4 logements sis 6 rue du Château à Oyonnax.

DE S'ENGAGER, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

DE S'ENGAGER pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts

Départ de Madame LEVILLAIN à 20 h 30.

11 – MODIFICATION DE LA REGIE PROVISOIRE DE RECETTES POUR LA PATINOIRE -

La ville a prévu d'installer une patinoire mobile au parc René Nicod pour la période hivernale. Les frais relatifs à l'installation et au fonctionnement de l'installation sont intégralement à la charge de la ville, en contrepartie de quoi le produit des recettes est intégralement perçu au profit de la ville.

Par délibération du 13 novembre 2008, le conseil a créé une régie provisoire de recettes.

Sur demande du Trésorier Payeur Général, il convient de modifier le montant maximum de l'encaisse ainsi que le délai de versement.

Le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER

Il est institué une régie de recettes auprès du service de la Communication de la ville d'Oyonnax

ARTICLE 2

Cette régie est installée au Parc René Nicod, 01100 Oyonnax

ARTICLE 3

La régie fonctionne du 13 décembre 2009 au 25 janvier 2009 inclus.

ARTICLE 4

La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : redevance perçue pour l'accès à la patinoire tarif normal adulte ;
- 2° : redevance perçue pour l'accès à la patinoire tarif normal enfant ;
- 3° : redevance perçue pour l'accès à la patinoire tarif réduit ;
- 4° : redevance perçue pour l'accès à la patinoire tarif « famille » ;
- 5° : redevance perçue pour la mise en place de publicités ;
- 6° : redevance perçue pour les soirées « entreprise ».

ARTICLE 5

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : argent liquide ;
 - 2° : chèque ;
- elles sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket :

ARTICLE 6

Un fonds de caisse d'un montant de 250,00 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 7

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000,00 €

ARTICLE 8

Le régisseur est tenu de verser au trésorier principal le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois tous les 7 jours.

ARTICLE 9

Le régisseur verse auprès du service des finances la totalité des justificatifs des opérations de recettes après chaque versement de l'encaisse au trésorier principal.

ARTICLE 10

L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 11

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 13

Les mandataires ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14

M. le Maire d'Oyonnax et le comptable public assignataire d'Oyonnax sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

12 – AVENANT N° 1 AU MARCHE D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA PATINOIRE -

Afin de permettre l'installation d'une patinoire mobile au Parc René Nicod pour la période des fêtes de fin d'année, il a attribué à l'entreprise ELECTRIZ un marché portant fourniture et pose d'un système d'alimentation électrique. Ce marché, attribué en procédure adaptée, portait sur un montant de 26 940,53 €HT.

Au cours de l'exécution du marché, le prestataire responsable de l'installation de la patinoire ayant réévalué ses besoins en énergie électrique, il est apparu nécessaire de renforcer notablement la puissance de l'installation, en créant un deuxième point d'alimentation de 72 KVa convenablement équipé afin d'assurer une protection efficace des personnes. L'avenant n°1 intègre au marché cette prestation.

Les modifications précitées induisent, par rapport au marché de base, une augmentation de 7 380,37 €HT ainsi récapitulée :

Marché de base HT	Avenant HT	Nouveau marché HT
26 940,53 €	7 380,37 €	34 320.90 €

Madame ACCIARI estime que les besoins auraient du être mieux évalués.

Monsieur LACHAIZE précise que, jusqu'à présent, pour chaque manifestation, l'installation de compteurs électriques mobiles était nécessaire. L'installation du système électrique servira dorénavant à chaque manifestation. C'est un investissement.

Monsieur le maire précise que cette opération vient d'être présentée comme subventionnable au titre du FISAC.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et en particulier l'avenant à intervenir avec l'entreprise ELECTRIZ.

13 a – AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHE PORTANT CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU BOULODROME MUNICIPAL -

Le Conseil, lors de sa séance du 27 juin 2008, a attribué à l'entreprise SERVIGNAT le lot n° 1 du marché public ayant pour objet le remplacement du système de chauffage électrique du boulodrome municipal par un système au gaz naturel.

Le fournisseur d'énergie électrique n'étant pas en mesure de donner un délai d'intervention pour la mise en place d'un tarif jaune en lieu et place d'un tarif vert pour l'alimentation électrique du boulodrome, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires imposent de prolonger le délai d'exécution du chantier, initialement prévu pour se terminer le 04 décembre 2008.

Il convient donc d'ajouter 4 jours ouvrables au délai d'exécution du chantier, ce qui reporte la fin du chantier au 09 décembre 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et en particulier l'avenant à intervenir avec l'entreprise SERVIGNAT.

13 b - AVENANT N°2 AU LOT N°2 DUMARCHE PORTANT CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU BOULODROME MUNICIPAL -
--

Lors de sa séance du 27 juin 2008, le Conseil a attribué à l'entreprise BM ELECTRICITE le lot n° 2 du marché public ayant pour objet le remplacement du système de chauffage électrique du boulodrome municipal par un système au gaz naturel, pour un montant de 20 894,62 €HT.

Le Conseil, réuni le 13 Novembre 2008, a donné son accord à la passation de l'avenant n°1 prévoyant la suppression de certaines prestations, ramenant le marché à 19 783,59 €HT.

Au cours de l'exécution du marché, il est apparu que le fournisseur d'énergie électrique n'était pas en mesure de donner un délai d'intervention pour la mise en place d'un tarif jaune en lieu et place d'un tarif vert, ce changement impliquant de procéder à une refonte complète du système d'alimentation électrique de la zone environnante.

Afin de permettre la mise en route du nouveau système de chauffage du boulodrome dans un délai raisonnable, il est nécessaire de supprimer du marché les prestations visant à créer une alimentation tarif jaune et d'ajouter la fourniture et la pose des matériels permettant un raccord sur un tarif vert, notablement plus puissant. L'avenant n°2 intègre au marché ce changement.

Les modifications précitées induisent, par rapport au marché de base, une augmentation de 5790,25 €HT ainsi récapitulée :

Marché de base HT	Avenant HT	Nouveau marché HT
19 783,59 €	5 790,25 €	25 573,84 €

La Commission d'appel d'offres, réunie le 5 décembre 2008, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et en particulier l'avenant à intervenir avec l'entreprise BM ELECTRICITE.

13 c – AVENANT N° 3 AU LOT N°2 DU MARCHE PORTANT CHANGEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU BOULODROME MUNICIPAL -

Conseil que, lors de sa séance du 27 juin 2008, il a attribué à l'entreprise BM ELECTRICITE le lot n° 2 du marché public ayant pour objet le remplacement du système de chauffage électrique du boulodrome municipal par un système au gaz naturel.

Le fournisseur d'énergie électrique n'étant pas en mesure de donner un délai d'intervention pour la mise en place d'un tarif jaune en lieu et place d'un tarif vert pour l'alimentation électrique du boulodrome, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires imposent de prolonger le délai d'exécution du chantier, initialement prévu pour se terminer le 04 décembre 2008.

Il convient donc d'ajouter 4 jours ouvrables au délai d'exécution du chantier, ce qui reporte la fin du chantier au 09 décembre 2008.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 5 décembre 2008, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et en particulier l'avenant à intervenir avec l'entreprise BM ELECTRICITE.

14 – ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS ALLOMBERT-BLANC SITUE A VEYZIAT -

Les Consorts ALLOMBERT-BLANC sont propriétaires à Veyziat d'un terrain situé lieudit "Sur la Roche" cadastré section 440D n°1888 de 4048 m² qu'ils ont décidé de mettre en vente.

Cette propriété est à ce jour desservie par un passage communal non carrossable. Son acquisition permettrait d'une part à la collectivité de concrétiser à Veyziat son projet d'arboretum et d'autre part de bénéficier de réserves foncières pouvant servir d'échange dans le cadre de futures transactions foncières.

Cette acquisition pourrait intervenir au prix défini par le service des domaines à savoir 36 euros le mètre carré représentant une somme globale de 145.728 euros toutes indemnités comprises.

Madame FERRI demande des précisions quant à l'arboretum à Veyziat.

Monsieur le maire lui répond que ce projet risque d'être modifié et que le terrain de Veyziat servira plutôt d'échange entre propriétaires.

Le projet d'un arboretum est toujours d'actualité, projet intéressant pour l'ensemble des écoles afin de faciliter l'apprentissage de la connaissance des arbres. Mais il sera plutôt implanté au parc René Nicod.

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (opposition), décide :

- De procéder à l'acquisition du terrain référencé ci-dessus appartenant aux Consorts ALLOMBERT-BLANC au prix de 145.728 euros à répartir à part égale entre les propriétaires indivis.

15 – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET DYNACITE DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILOT CROIX ROUSSE -

La Ville a pour projet l'aménagement de l'îlot Croix Rousse. Pour mener à bien ce projet, la Commune doit encore procéder à quelques acquisitions foncières sur le secteur et notamment la propriété de DYNACITE (ancienne cure) située rue Francisco Ferrer cadastrée section AE n°s 360 et 869.

Après négociation avec DYNACITE, un accord est intervenu sur le principe d'un échange de propriétés.

La Ville d'Oyonnax céderait un immeuble situé 2 et 4 rue Molière cadastré section AH n°7p d'une superficie de 1.500 m² comprenant 8 appartements, un local à usage de bureaux, et 8 garages.

2 appartements sont actuellement occupés de même que les locaux du rez-de chaussée, mis à disposition du RASED.

En accord avec DYNACITE, cet immeuble devra être libre de toute occupation le 30 juin 2009.

DYNACITE céderait quant à lui l'immeuble situé rue Francisco Ferrer mais également une partie de ses anciens locaux à usage de bureaux (153,22 m²) et d'archives (129,17 m²) situés 7 rue Michelet cadastrés section AH n°570.

Ces locaux sont actuellement occupés par DYNACITE et devraient être libérés au plus tard le 31 janvier 2009.

Ces biens ayant semblablement la même valeur vénale (415.000 euros pour les biens cédés par DYNACITE et 419.000 euros pour l'immeuble cédé par la Ville) cet échange interviendrait sans soulte et les frais afférents seraient répartis à part égale entre les parties.

Madame FERRI prend la parole pour dire que l'échange avec le bâtiment rue Molière lui paraît inopportun car il est attendant à l'école, utilisé par le RASED et logeant le concierge de l'école. Il est dommage de se dessaisir de ce bâtiment qui pourrait servir au scolaire.

Monsieur le maire signale que l'ancienne Municipalité a cédé le parc OPHLM à Dynacité. Ces 8 logements sont entièrement à rénover (isolation, chauffage, électricité, terrasse ...) ce qui représente une somme considérable. Ce n'est pas le rôle de la ville de faire des logements sociaux. Dynacité engagera des travaux immédiatement. Il gardera un logement pour le gardien, des locaux pour le RASED moyennant un loyer.

Madame ACCIARI se demande dans quels locaux le RASED sera installé pendant les travaux. Elle espère que cela pourra se faire près de l'école.

Monsieur le maire lui répond qu'il a rencontré M. BULLION qui lui a confirmé qu'il gardera le RASED et qu'il faudra payer un loyer à Dynacité.

Madame ACCIARI dit que les locaux du RASED sont bien, ils ont été refaits et c'est fonctionnel. Ce lieu est stratégique, c'est donc bien si on peut le garder là.

Madame FERRI ajoute que la ville aurait pu garder ces logements pour des employés municipaux et donc aurait pu rénover ce bâtiment.

Monsieur le maire précise que la ville a laissé 1800 logements à Dynacité dont le métier en est la gestion et la rénovation, contrairement à la ville.

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 contre (Opposition), décide :

D'ENTERINER l'échange sans soulte de biens immobiliers à intervenir entre DYNACITE et la Ville d'Oyonnax tel que défini ci-dessus.

16 – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SITUEE 101 RUE ANATOLE France APPARTENANT A MLLE PROST -
--

Mademoiselle PROST Anne Claude demeurant 59 avenue Galline à VILLEURBANNE a fait part à la Ville de son intention de mettre en vente son immeuble situé 101 rue Anatole France à Oyonnax.

Cet immeuble est composé d'un commerce et de 3 appartements, le tout libre de toute occupation et location.

Compte tenu de la situation de cet immeuble, c'est-à-dire en plein centre Ville, il est proposé au Conseil de procéder à son acquisition au titre des réserves foncières de la Ville et le cas échéant permettre au relogement de certains propriétaires ou locataires d'immeubles de l'Ilôt Croix Rousse que la Ville d'Oyonnax souhaite acquérir ou démolir.

Le local commercial pourrait être quant à lui mis à disposition d'un commerçant et ainsi dynamiser le commerce de proximité au Centre Ville.

Madame FERRI ne comprend pas la logique de la Municipalité. Pour la délibération précédente, la ville vend un bâtiment car elle ne veut pas le gérer et pour le bâtiment 101 rue Anatole France la délibération précise « le cas échéant permettra le relogement de certains propriétaires... ».

Monsieur le maire l'informe qu'il est en transaction avec un propriétaire habitant à l'îlot Croix Rousse et que ce bâtiment servira d'échange. La ville a besoin d'appartements pour ces opérations de relogement ; il s'agit d'opérations tiroirs. Ce tènement est proche de la Croix Rousse, et cela convient à ceux qu'il faut reloger.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

DE PROCEDER à l'acquisition de l'immeuble cadastré section AE n°437 d'une superficie de 1 are 71 appartenant à Melle Anne-Claude PROST moyennant un prix toutes indemnités comprises de 200.000 euros

17 – EMPLOI DE DIRECTEUR POLITIQUE DELA VILLE -

Par délibération du 19 mai 2008, il a été créé l'emploi de Directeur de la Politique de la Ville.

Il rappelle que ce poste requiert des compétences générales tout à la fois en urbanisme, en éducatif, en social, en culturel et en prévention sécurité.

En effet, dans le détail, les missions dévolues à l'intéressé sont les suivantes :

- Elaboration du plan stratégique dans le cadre des axes souhaités par l'équipe municipale : développement du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et de l'aménagement du territoire (sur l'axe social) avec établissement d'une convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)

- Préparation et coordination de toutes les actions à destination de la politique de la ville, des dispositifs contractuels et partenariaux notamment en matière d'intégration sociale et d'action éducative

- Animation, coordination et fédération sur le terrain de tous les acteurs sociaux (au sens large) afin que le CUCS corresponde le mieux possible aux attentes et besoins de la population locale

- Mise en place du Projet de Réussite Educative

- Veille de la conformité administrative et financière des actions concrétisées avec les différents acteurs intervenant sur les champs de la politique de la ville vis-à-vis des financeurs,

Cet emploi, eu égard à la polyvalence et à la transversalité des actions, justifie le recours à un agent pluridisciplinaire pouvant difficilement relever d'un seul cadre d'emploi de la fonction publique territoriale.

En outre, l'urgence qu'il y a à remplacer le poste laissé vacant, et l'absence de candidatures recevables d'agents titulaires, conduisent à proposer le recours à un contractuel pour une durée de 3 ans à partir du 15 janvier 2009, sur la base d'une formation et d'une expérience confirmées dans ces domaines.

Le niveau de rémunération sera fixé en fonction de ces éléments sur une échelle indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux, avec possibilité d'attribution du régime indemnitaire prévu par délibération.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le recours à un agent contractuel, à partir du 15 janvier 2009, sur le poste de directeur de la politique de la ville dans les conditions visées ci-dessus

18 – MUSEE DU PEIGNE ET DE LA PLASTURGIE – AFFECTATION DE COLLECTIONS -

La réglementation propre aux musées labellisés « Musée de France » prescrit que les collections acquises à titre gracieux ou onéreux par un musée de France soient affectées au dit musée au moyen d'un acte administratif émanant de la collectivité propriétaire.

Les pièces acquises récemment par le Musée du Peigne et de la Plasturgie, musée de France, sont récapitulées ci-dessous :

- 26 ornements de coiffure (9 peignes de côté, 5 peignes de nuque, 1 peigne de chignon, 3 peignes mantille, 2 bandeaux de nuque, 5 barrettes, 1 bandeau de front), 1 yoyo et 1 cliché photographique, circa 1910-1970. Achat auprès de Madame Christine Joly le 19 juin 2007.

- Fonds démembré de la société G. Convert, Oyonnax : ensemble de moules, de jouets et objets divers, nuanciers de matière plastique, emballages de la société et archives, circa 1910-1980, pièces conservées dans les greniers des magasins de l'entreprise familiale Convert, rue Voltaire. Acquis suite à l'achat de la propriété Convert par la Ville d'Oyonnax en 2007.

- Fonds démembré des entreprises Robin-Vuillermoz-Ancian : machines, outillage, jouets et jeux, circa 1900-1980. Don de la Commune de Géovreisset à celle d'Oyonnax, don accepté par la Commune d'Oyonnax le 24 septembre 2007, don de la Commune d'Oyonnax.

- Matériel de coiffeur (7 flacons, 4 paires de ciseaux, 2 brosses à épousseter, 1 tondeuse, 1 rasoir à cheveux, 1 rasoir à barbe, 8 fers à friser) provenant de la boutique de coiffeur-perruquier de Marcel Fay, 3 rue Tholozé à Paris, circa 1910-1950. Don de Madame Olga Reverdy le 25 juillet 2007.

- Ensemble de fers à dorer, presse à dorer et à estamper, échantillons dorés et gravés sur acétate de cellulose, masques pour salon professionnel, outillage de doreur et graveur de la famille Béatrix (Oyonnax), circa 1910-1990. Don de Monsieur Henri Béatrix le 1^{er} décembre 2006.

- Deux tableaux : « Calvaire breton » et Sans titre (Bouquet de fleurs) de Gustave Miklos (1885-1967), peinture cellulosique polychrome et peinture à l'huile sur bois, circa 1955/1960 et 1950. Don de Madame Ginette Clément le 29 août 2005.

- 29 épingles à chapeau en matière plastique provenant d'un atelier de modiste lyonnais, la maison Condamain-Vernet, rue Mercière, circa 1930-1950. Achat auprès de Catherine Condamain le 27 février 2008.

- Deux ornements de coiffure japonais, de forme traditionnelle « Kushi » en écaille et bambou laqué et une épingle à cheveux du Sri-Lanka, métal, saphirs et améthystes, circa XIX^e et XX^e siècles. Achat auprès de Marc Charbonnier le 30 juin 2008.

- Un peigne de toilette turc en ivoire avec scène de genre sur une face et décor végétal au revers et un ornement de coiffure turc en argent et métal avec décor arachnéen de feuillages, circa XIX^e siècle. Achat auprès de René Bugolo le 12 janvier 2007.

- Un peigne de toilette turc en ivoire à décor de médaillons sur fond enfluré (Princesse Esma) et une vue du Bosphore au revers. Un ornement de coiffure turc en argent filigrané et vermeil, circa XIX^e siècle. Achat auprès de René Bugolo le 12 septembre 2007.

- Ensemble de mobilier et luminaire : fauteuil dit « Monsieur Impossible », designer Philippe Stark, polycarbonate, coloris ocre - Tabouret dit « Stein », designer Marcel Wanders, polycarbonate, coloris rouge - Tabouret dit « Miura », designer Konstantin Grcic, polypropylène, coloris orange - Tabouret dit « Mambo », designer Archirivolto, polypropylène et métal, coloris rouge - Tabouret dit « Dart », designer Luca Nichetto, polypropylène, polyuréthane, aluminium, coloris rouge - Tabouret « Bombo », designer Stefano Giovannoni, polypropylène et acier, coloris bleu et lampe dite « Miss K », designer Philippe Stark, modèle lampe de bureau, 2008. Achat auprès de la Sté Topdeck le 24 juillet 2008.

- Un ornement de coiffure en marqueterie de bois (ipé, placages), une paire d'aiguilles à cheveux dénommée « Métissage électronique » (sycamore, bouleau, coton), une aiguille à cheveux dite « Métissage fibreux » (wenge, alpaga, cheveux, coton, corozo), pièces créées par l'artisan ébéniste Jessica Beauchemin, 2007 et 2008. Achat auprès de Jessica Beauchemin le 9 octobre 2008.

- Une lampe dite « Living Colors » de la marque Philips, 2008. Achat au Comptoir Lyonnais d'électricité le 8 octobre 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter l'ensemble des pièces de collection énumérées ci-dessus au Musée du Peigne et de la Plasturgie.

19 – MUSEE DU PEIGNE ET DE LA PLASTURGIE – EXPOSITION TEMPORAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTION -

Il est exposé à l'Assemblée le projet relatif à la réalisation d'une exposition temporaire de préfiguration qui sera programmée en 2009 au Musée du Peigne et de la Plasturgie sous le titre « *C' plastic. 150 ans de création en matière plastique* ». Elle donnera à voir et à comprendre l'assomption des matières plastiques, leur capacité à servir les besoins anciens comme les besoins émergents des sociétés et leur actualité.

Cette exposition sera confortée et approfondie par des animations culturelles associées visant différentes segmentations de publics. Le coût estimatif global de cette opération est de 22 603,00 euros H.T.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de retenir ce projet
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009
- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de :
- la DRAC Rhône-Alpes,
- du Conseil Régional Rhône-Alpes, relativement aux opérations définies dans celui-ci.

20 – POLE PETITE ENFANCE – REGIE DE RECETTES – CREATION D'UN FONDS DE CAISSE -

Des régies de dépenses peuvent être créées pour assumer divers petits achats.

A la demande des Educatrices Jeunes Enfants du Pôle Petite Enfance et avec l'accord de Monsieur le Trésorier Principal, il conviendrait de doter les structures d'un fonds de caisse qui pourrait s'élever à 50 euros et qui permettrait à celles-ci de pouvoir régler diverses fournitures pour l'animation (petits pots de colle, gommettes etc...), sans toutefois être contraintes de commander ces marchandises avec un montant supérieur imposé.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la création d'une régie de dépenses avec un fonds de caisse d'un montant de 50 euros renouvelable 4 fois par an.

21 – CONVENTION CADRE VILLE/CAF/ACSO – CONVENTIONS DE FINANCEMENTS VILLE/CAF ET VILLE/ACSO -

Par une délibération du 26 février 2007, le Conseil a approuvé une convention d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain destinée à fixer les orientations pour la période 2007-2009 au titre de l'exploitation du Centre Social Ouest et des Haltes Garderies Gribouille et Coccinelle.

Une convention financière annuelle doit être conclue chaque année pour définir les montants et les conditions d'utilisation des participations versées par la Ville.

Ces conventions interviennent dans le cadre de la nécessaire contractualisation des relations entre la commune et les organismes recevant plus de 23 000 euros de participation financière par an.

Afin de redéfinir le cadre financier relatif à l'engagement de la Ville d'Oyonnax, l'établissement d'une nouvelle convention cadre tripartite entre la CAF, la Ville d'Oyonnax et l'ACSO s'avère nécessaire.

De ce fait, les conventions de financement annuelles Ville/CAF et Ville/ACSO doivent être également modifiées.

Madame HUGON rappelle que le Centre Social Ouest est géré par la C.A.F.

Elle précise avec Monsieur LACHAIZE que la rédaction de ces conventions a été corrigée, pour s'assurer que les budgets seront validés conjointement avec la C.A.F, que le conseil municipal aura à se prononcer sur ces budgets, que la ville sera saisie en cas de risque de dépassements budgétaires et pourra intervenir dans les décisions de gestion et enfin, si le dépassement est avéré, le conseil municipal pourra accepter ou refuser d'augmenter sa contribution. Les intérêts de la commune semblent donc protégés et il y aura une obligation de travail en partenariat avec la C.A.F.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention cadre à intervenir entre la Ville, la CAF et l'ACSO et les nouvelles conventions de financement intervenant entre la Ville et la CAF et la Ville et l'ACSO.

- De fixer le montant de la participation municipale à 50 % maximum des charges résiduelles conformément au budget primitif prévisionnel de l'année à venir, validé par toutes les parties selon les modalités de l'article IV de la convention cadre pour les deux haltes garderies, le centre social ouest et l'ACSO pour ses dépenses activités et services dans le cadre du contrat de projet agréé.

- De dire que :

- * le montant de la participation financière de la Ville d'Oyonnax au titre de l'année 2009 sera de 355 610,00 euros pour le financement à la CAF du Centre Social Ouest et des haltes garderies Gribouille et Coccinelle.

- * le montant de la participation financière de la Ville d'Oyonnax pour le financement au titre de l'année 2009 de l'association ACSO Accueil de loisirs maternel St Exupéry sera de 24 003 euros et de 36 865 euros pour le financement au titre de l'année 2009 de l'association ACSO.

Les modalités d'engagement et de versement pour ces participations financières sont définies dans les conventions respectives.

- De désigner deux représentants du Conseil Municipal au Comité de gestion du Centre Social Ouest : Madame HUGON Maryse et M. HARMEL Laurent.

22 – CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF – AVENANT N°1

Par délibération du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a accepté les modalités d'intervention et de versement de la prestation enfance jeunesse définies dans la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010 et regroupées au sein d'un document unique : le Contrat Enfance Jeunesse.

Afin de développer l'offre d'accueil de loisirs maternel sur le territoire communal ouvert aux périodes extra scolaires, il a été décidé en concertation avec le service de la CAF de créer un Accueil de Loisirs Maternel pour les enfants âgés de 4 à 6 ans au Centre de Loisirs Sans Hébergement « St Exupéry » de la Forge.

Ce service fonctionne depuis le mois d'octobre 2008.

De ce fait, un avenant n° 1 est proposé modifiant l'article 1 de la convention et les annexes 1, 1-2, 1-3, 1-4, 2, 3 et 4 de la convention signée le 21 décembre 2007 intégrant les actions précédemment financées et les actions nouvelles dans le champ de l'enfance.

Le Conseil, à l'unanimité, décide :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention enfance et jeunesse signée le 21 décembre 2007.

23 – CONSEIL MUNICIPAL D’ENFANTS

Il est proposé au Conseil la mise en place d’un conseil municipal d’enfants.

En effet, ce dispositif semble particulièrement intéressant pour donner aux enfants une place dans la cité et un éclairage concret sur le fonctionnement du conseil municipal, pour participer à leur éducation citoyenne, pour permettre aux enfants d’apprendre à travailler en groupe, à développer et à défendre des projets.

Le nombre des conseillers municipaux serait fixé à 2 par classe de CM1 soit un nombre de conseillers égal à 34.

Seraient électeurs et éligibles les enfants scolarisés à Oyonnax en classe de CM1. Les enfants élus le seraient pour 2 années scolaires. Les conditions de renouvellement ont été étudiées en commission scolaire le 12 décembre..

La parité sera recherchée dans la composition du conseil municipal d’enfants.

Madame REGLAIN informe l’assemblée qu’une réunion se tiendra le 6 janvier 2009 pour arrêter les dernières modalités. Les élections sont prévues fin janvier dans les écoles élémentaires.

Madame ACCIARI demande si les enfants CLIS en âge de CM1 sont pris en compte pour l’élection. Madame REGLAIN lui répond par l’affirmative.

Madame REGLAIN signale que le Conseil Général a déjà installé son Conseil d’enfants. Elle remarque qu’il y a plus de filles que de garçons. Pour le Conseil Municipal enfants, elle essaiera d’avoir une parité.

Le Conseil, à l’unanimité, décide :

- d’accepter le principe de la création d’un conseil municipal d’enfants selon les modalités présentées ci-dessus ;
- d’autoriser le Maire à lancer la concertation préalable nécessaire avec les écoles ;
- d’autoriser le Maire à organiser les élections correspondantes.

24 – ACQUISITION D’UN TENEMENT IMMOBILIER SITUE 28 ET 32 RUE DU 8 MAI 1945 AUX CONSORTS GODET-POTOT -

Il semble opportun d’acquérir à Madame GODET Laurence, Monsieur GODET Hervé et Monsieur POTOT Benoît leur tènement immobilier situé à Oyonnax, 28 et 32 rue du 8 Mai 1945 à Oyonnax cadastré section AE :

- n° 381 d’une superficie de 1 are 90
- n° 681 d’une superficie de 1 are 53
- n° 707 d’une superficie de 1 are 68
- n° 709p d’une superficie de 1 are 74 (cour en indivision avec la Ville)

En effet, cette propriété est située au cœur de l'îlot Croix Rousse, secteur sur lequel la Ville a engagé une politique de l'habitat se traduisant par l'achat de propriétés vétustes en vue de la constitution de réserves foncières pour la réalisation de parkings, d'espaces publics et de logements.

La démolition de cet immeuble, outre la concrétisation de la politique de l'habitat susvisée permettrait également d'aménager et de sécuriser le carrefour des rues Eugène POTTIER et du 8 mai 1945, voiries étroites empruntées régulièrement par les transports scolaires assurant la desserte du Lycée Paul Painlevé.

Après négociation avec les propriétaires (par l'intermédiaire de leurs Conseils Maître ROBERT pour Monsieur POTOT et Maître NIVELET pour les CTS GODET), cette acquisition pourrait intervenir au prix de 570.000 euros toutes indemnités comprises

En accord avec les propriétaires, ce tènement devra être libre de toute occupation ou location à la date de signature de l'acte notarié.

Les propriétaires s'engagent également à produire à la collectivité à leur charge l'ensemble des diagnostics de base (amiante, plomb...).

Le Conseil, par 29 voix pour et 6 abstentions (Opposition), décide :

De procéder à l'acquisition du tènement immobilier référencé ci-dessus, propriété de Madame GODET Laurence, Monsieur Hervé GODET et Monsieur POTOT Benoît au prix de 570.000 euros toutes indemnités comprises étant précisé que cet immeuble devra être libre de toute occupation ou location à la date de signature de l'acte notarié.

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer le compromis de vente et l'acte notarié correspondant qui sera reçu par l'Etude LAGER à Nantua, les frais afférents étant à la charge de la commune.

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir et d'effectuer les procédures de consultation des entreprises pour engager les travaux de démolition

Monsieur le maire prend la parole :

« Juste avant de lever la séance, je voudrais remercier :

- *M. LACHAIZE, Directeur général des services pour la qualité de son travail dans la préparation de ce conseil municipal,*
- *M. DA SILVA, Directeur de cabinet,*
- *M. PORTSCH, Directeur des services techniques,*
- *Mlle VUAILLAT et son service des finances,*
- *M. GERMAN, nouveau directeur des ressources humaines,*
- *Et l'ensemble de mes collègues adjoints et conseillers pour leur travail en commissions.*

A toutes et à tous, du plus profond de mon cœur, je vous souhaite ainsi qu'à la Presse présente, de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. En souhaitant que 2009 nous préserve dans notre santé, notre travail et nos familles.

Enfin, j'ai une pensée pour toutes et tous ceux qui subissent la crise. Sachez que comme 2008, en 2009, je déploierai toute mon énergie et toute mon aide pour que personne ne soit exclu ni dans son travail, ni dans sa ville.

Merci et bonnes fêtes. »

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

M. PERRAUD.